

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal. 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45^e SEANCE

1^{re} Séance du Mercredi 9 Juin 1971.

SOMMAIRE

1. — Politique étrangère. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2585).

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères.

MM. de Broglie, président de la commission des affaires étrangères ; d'Ornano, Sudreau, Stehlin, Odru, Habib-Deloncle, Mitterrand, Stirn.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances.

MM. Jacques Vendroux, le ministre.

Renvoi de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 2606).

PRESIDENCE DE M. RENE LA COMBE,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

POLITIQUE ETRANGERE

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Maurice Schumann, ministre des affaires étrangères. La création continue d'une Europe vraiment européenne, la réputation de la cassure du monde en blocs antagonistes — refus obstiné dont le signe le plus constant est et doit rester notre résolution de fortifier nos liens avec le tiers monde — l'indépendance de nos choix qui, seule, peut nous permettre de susciter ou de saisir, partout et sans cesse, les chances de la détente, de l'entente et de la coopération, tels sont, mesdames, messieurs, les trois principes qui guident et régissent notre politique extérieure. C'est en les invoquant que nous avons obtenu votre confiance. C'est en les respectant que nous croyons l'avoir justifiée. L'objet de ce débat sera de mettre notre fidélité à l'épreuve de votre jugement.

Il y a deux ans, à quelques jours près, le Premier ministre, devant nous, établissait une sorte de charte de notre politique européenne. Sa fierté pourrait être aujourd'hui de la relire sans avoir à modifier une nuance ou à déplacer un accent.

Ecoutez, mesdames, messieurs, pour la deuxième fois, la lecture du programme européen présenté par M. Chaban-Delmas, rapprochez-en les termes des actes dont nous avons eu ou dont nous nous disposons à vous rendre compte, et demandez-vous, comme il convient aux élus de la nation devant lesquels le Gouvernement de la République est responsable, si nous vous avons manqué en manquant à notre parole.

« Nous affirmons clairement — disait le 26 juin 1969 le chef du Gouvernement — que nous sommes prêts, en matière de construction européenne, à aller aussi vite et aussi loin que nos partenaires avec eux-mêmes disposés à aller vite et loin dans le sens d'une Europe consciente de son destin propre... »

« Certes, je ne me dissimule pas les difficultés, ni que la vitalité d'un organisme ne se mesure pas seulement à sa taille, mais aussi à sa cohésion. L'élargissement du Marché commun à de nouveaux membres, au premier rang desquels figure la Grande-Bretagne, doit faire l'objet de discussions et d'accords préliminaires avec nos partenaires de la Communauté. Mais il faut éviter de compromettre l'issue des négociations par la précipitation ou l'effacement des vrais problèmes. Il faut que l'adhésion anglaise ne dilue pas l'idée européenne et qu'en accroissant la dimension de l'Europe on ne compromette pas sa vocation.

« En attendant, il importe tout de suite de consolider les règles qui ont été convenues entre les Six, et notamment en matière agricole.

« C'est un domaine qui affecte directement l'équilibre des charges et des ressources des uns et des autres. Préférence communautaire, solidarité financière, tels sont pour nous les fondements d'un règlement définitif pour l'agriculture européenne. Il importe de mettre au point l'étape finale du Marché commun, auquel le Gouvernement n'a jamais cessé d'être attaché. Le Président de la République a déclaré que la France était prête à participer à une réunion des chefs d'Etat et de Gouvernement des six pays de la Communauté. Je rappelle cet engagement qui concrétise notre volonté d'ouverture. » Ici s'arrêtent les guillemets.

La dernière phrase de la citation me rappelle cette journée de juillet 1969 au cours de laquelle je représentais pour la première fois la France, comme ministre des affaires étrangères, au conseil des ministres de la Communauté. Ma tâche était de préparer l'exécution de l'engagement que le Président de la République avait pris devant la nation et que le Premier ministre avait rappelé devant l'Assemblée nationale : convier les chefs d'Etat ou de gouvernement des six pays membres à tenter ensemble un nouveau départ.

L'idée avait éveillé trop d'espoirs pour que le risque d'un échec pût être couru. Il fallait donc transformer le dessin général en un programme assez précis et assez frappant, donc assez bref, pour que chacun de ceux dont l'accord était requis pût y trouver une réponse à son attente.

Ainsi fut conçu le triptyque dont les volets, quoique successifs, étaient présentés comme inséparables : achèvement, approfondissement, élargissement.

Achèvement ? Oui, car la Communauté n'était pas sortie de sa période transitoire. Il était, par conséquent, impossible d'accroître ses compétences et périlleux d'élargir sa composition sans avoir consacré son irréversibilité, faute de quoi — retenez ce point essentiel — le caractère propre de la Communauté, son caractère communautaire, risquait d'être altéré ou dilué, à la faveur de l'élargissement, dans une zone de libre-échange sans profil clairement défini.

Approfondissement ? Oui, car la Communauté, qui, pour le commerce, détient le premier rang dans le monde, ne peut pas être statique dans un univers et un siècle en mouvement. Elle est condamnée, comme toute entreprise vivante, à se développer ou à s'étioier. Loin d'attendre passivement que les négociations avec les pays candidats fussent achevées, elle devait donc définir pour elle-même des options de développement qui, au même titre que les dispositions insérées dans le traité en 1957 ou ajoutées au traité après 1957, seraient proposées aux pays candidats et s'imposeraient à eux.

Elargissement enfin ? Oui, car l'esprit même du système commande à ceux qui l'ont édifié d'accepter délibérément les risques de l'ouverture dès lors que les règles qui le définissent ne sont pas contestées et, surtout, ne sont plus révoquées.

L'achèvement fut l'œuvre de l'année 1970 et, pour une grande part, votre œuvre, mesdames, messieurs, puisque, dès le 23 juin 1970, deux mois après la conclusion des accords du 22 avril, vous l'avez, les premiers, constaté et sanctionné.

Je crois pouvoir le dire maintenant sans acrimonie : on a parfois mésestimé l'importance de l'enjeu, donc du résultat. De quoi s'agissait-il ? De passer du transitoire au définitif en

décidant que toutes les dépenses de la Communauté seraient couvertes par des ressources propres et automatiquement affectées.

Jusqu'à ce que l'accord fût conclu dans la nuit du 22 avril, je me suis entendu dire : « Vous n'obtiendrez qu'un système révoqueable et provisoire ; vous n'obtiendrez pas un catalogue d'engagements précis qui conduise à une échéance fixée et à la couverture intégrale des dépenses communautaires par l'affectation automatique des prélèvements et des droits de douane, complétée s'il le faut par une ressource fiscale définie d'avance ». Infatigablement, nous avons répondu : « Tant que ce résultat ne sera pas atteint, l'élargissement ne pourra pas être négocié ; comment élargir ce qui n'est pas achevé ? ».

Après l'accord du 22 avril, nous nous sommes entendu dire et répéter : « Jamais vous n'obtiendrez la ratification de cet accord par les six parlements nationaux avant la fin de l'année, c'est-à-dire avant la date fixée pour le commencement d'application du système qui doit conduire à la couverture intégrale, dans un délai déterminé, des dépenses communautaires par des ressources communautaires ». Infatigablement, nous avons répondu : « Si la condition n'est pas remplie, les négociations avec les pays candidats seront paralysées, car les poursuivre serait leur assigner un nouveau but : la substitution d'un système nouveau et d'ailleurs hypothétique à un système communautaire ».

Quand le sixième des parlements eut, à la fin de décembre, achevé la procédure de ratification, je me suis rendu devant votre commission des affaires étrangères, et je n'ai pas dit : « Nous avons gagné » ; j'ai dit : « L'Europe des solidarités de fait a gagné ».

Fallait-il alors boudier les conséquences de notre réussite ou, pour paraphraser une formule célèbre, refuser de vouloir les conséquences de ce que nous avions voulu ? Nous n'avons jamais été guettés par cette tentation, d'ailleurs malaisément avouable. Dès lors que les pays candidats frappaient à la porte d'une Communauté délivrée de la précarité, nous avons, oui, abordé les négociations d'élargissement — conformément à l'engagement que nous avions pris, d'abord ici en juin 1969, puis à Bruxelles en juillet 1969, puis à La Haye en décembre 1969 — avec la volonté de les conduire à bonne fin.

Certes, le but n'est pas encore atteint. Mais nous ne regrettons pas d'avoir fait en sorte que les chances de succès pussent l'emporter sur les risques d'échec. Je crois même que nous avons au moins trois bonnes raisons de ne pas le regretter.

D'abord, nous aurions été mal venus à ne pas prendre acte d'une évolution qui, sans la ténacité de notre pays, n'aurait pas pu s'accomplir ni même peut-être se dessiner : chez nos cinq partenaires d'abord, chez les quatre pays candidats ensuite, la conscience des nécessités et des espérances communautaires dont la France avait été par deux fois le gardien mal compris a progressé d'une manière salutaire et, je veux le croire, décisive.

Je n'entrerais pas dans les polémiques dérisoires dont, quel que soit son camp, se nourrit l'esprit partisan. Oui, quelque chose a changé depuis 1963. Mais, contrairement aux apparences que le parti pris propose à la crédulité, ce n'est pas la politique française. Pour ne citer que deux exemples, l'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun a-t-elle la même signification et la même portée selon qu'elle comporte ou ne comporte pas clairement l'application immédiate de la préférence communautaire ? L'adhésion du Royaume-Uni au Marché commun a-t-elle la même signification et la même portée avant et après la fin de la période transitoire, avant et après la mise en place des garanties de l'irréversibilité ?

La réponse est trop claire : avant, l'inquiétude et — tranchons le mot — une certaine méfiance à l'égard d'un risque incalculable au sens propre du terme étaient l'expression authentique et nécessaire du devoir communautaire ; après, et après seulement, la même attitude, le même vocabulaire, j'allais dire le même pli, aurait eu, cette fois, le caractère d'un véritable veto auquel la cohésion de la Communauté, donc tôt ou tard la Communauté elle-même, n'aurait pas survécu.

L'histoire confirmera ce que, dès maintenant, les textes suggèrent : la Communauté peut aujourd'hui s'élargir en continuant à mériter son nom parce que sa nature propre a été préservée il y a quelques années, au prix de cette intransigeance salutaire dont le général de Gaulle était coutumier. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)

Est-ce à dire que l'achèvement conjure à tout jamais les risques de l'élargissement ? Certes non. Ils n'auront définitivement disparu que le jour où, tout en se gardant, comme nous-mêmes, de renier la moindre parcelle de son héritage, de ses affinités ou de ses alliances, le Royaume-Uni aura, si je puis dire, épousé l'Europe sans réticence et sans arrière-pensée.

Nous savons que les sollicitations inversées ne se tairont pas d'un jour à l'autre. Qui pourrait s'en étonner ?

Mais — et c'est ici qu'apparaît notre deuxième bonne raison — la visite de M. Heath à M. Pompidou, la clarté du langage qu'il a tenu, égale à celle du langage qui lui fut tenu, la loyauté des conclusions sans ombre et sans omission qu'il en a tirées devant la Chambre des communes, tout nous porte à croire que, le jour où elle se prononcera, la mère des parlements aura mesuré les implications et les conséquences de son choix.

Tout nous porte à le croire, et plus encore, mesdames, messieurs, depuis avant-hier.

Il y a quelques semaines à peine, quand la France a posé le problème du rôle international de la livre sterling dans la perspective de l'union économique et monétaire, on n'a pas manqué d'y voir une obscure manœuvre et — pourquoi pas ? — un énième veto.

Avant-hier, le Royaume-Uni d'abord, tous nos partenaires ensuite, nous ont donné raison. Un échange de lettres, c'est-à-dire un acte annexé au futur traité d'adhésion, enregistrera les résultats de cette négociation, dont le succès exigeait à la fois la discrétion et la rapidité. Un double engagement de stabilisation et de réduction graduelle satisfait pleinement la demande que nous avait inspirée la logique communautaire. Nous n'avons donc eu tort ni de poser le problème ni de croire possible de le trancher par un règlement clair et raisonnable.

Sans doute la Grande-Bretagne espère-t-elle jouer, dans cette Europe qu'elle a naguère sauvée du désespoir, un rôle à la taille de son histoire et de son génie propres. Mais voilà précisément ce que nous attendons d'elle et, du même coup, voici la troisième et la meilleure de nos trois bonnes raisons.

Quel Français pouvait croire ou surtout espérer que les gardes ne s'abaisseraient jamais entre la France et le seul pays d'où avait pu lui venir l'appel du 18 juin ?

Dans sa célèbre déclaration du 14 janvier 1963, le général de Gaulle explique à la fois pourquoi les événements n'ont pas encore mûri et pourquoi ils mûriront un jour.

« Il est très possible... » — concluait-il quinze jours avant l'interruption des négociations ouvertes il y a dix ans — « ... que l'évolution propre à la Grande-Bretagne et l'évolution de l'univers portent les Anglais vers l'Europe, quels que soient les délais avant l'aboutissement. Pour ma part, c'est cela que je crois volontiers, et c'est pourquoi, à mon avis, de toute manière, ce sera un grand honneur pour le Premier ministre britannique et pour son gouvernement d'avoir discerné cela d'aussi bonne heure, d'avoir eu assez de courage politique pour le proclamer et d'avoir fait faire les premiers pas à leur pays dans la voie qui, un jour peut-être, les conduira à s'amarrer au continent ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Permettez-moi d'ajouter à cette citation un souvenir personnel qui, je le sais, éveillera des échos dans la mémoire de beaucoup d'entre vous et qui en éveillerait, en particulier, dans celle de M. Triboulet, si les travaux de l'assemblée de Strasbourg ne l'éloignaient pas de nous.

A la fin des entretiens de Paris, M. Heath a rappelé au ministre français des affaires étrangères qu'il l'avait rencontré pour la première fois sur une plage de Normandie, lors du débarquement dont nous venons de célébrer le vingt-septième anniversaire.

Cette évocation n'a pas rendu et ne rendra pas le négociateur français de Bruxelles moins attentif à la défense des règles et de l'avenir communautaires. Mais peut-être lui donnera-t-elle un motif supplémentaire d'espérer que « la résolution, la solidité, le courage du peuple anglais tels que Churchill a su les mettre en œuvre » — c'est encore une citation du général de Gaulle — aident l'Europe à peser enfin de tout son poids dans les balances du destin. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Or, si je tourne maintenant mon regard vers le troisième volet du triptyque, il me faut bien constater que le rythme de l'approfondissement reste, à nos yeux, trop lent et surtout trop incertain.

Dans la découverte et la reconnaissance des solidarités de fait, la journée du 9 février semblait bien avoir été marquée par un acte historique auquel M. Giscard d'Estaing avait contribué pour une part essentielle.

Nous avons pris non pas une décision, mais trois. La première : mettre en train l'union économique et monétaire, non sans affirmer notre volonté politique de l'achever dans un délai de dix années. La deuxième : chiffrer — en essayant de les rendre compatibles entre eux — les objectifs économiques

à atteindre par les Etats membres de la Communauté au cours des années à venir. La troisième : mettre en œuvre un dispositif de soutien financier à moyen terme qui complète le mécanisme de soutien à court terme précédemment approuvé, ce qui veut dire concrètement que, dans les limites d'un plafond fixé à deux milliards de dollars, les Etats membres s'engagent à ouvrir des crédits de cinq ans à ceux d'entre eux qui rencontreraient des difficultés de balance des paiements.

Or à peine avions-nous résolu, par exemple, de concerter les interventions des banques centrales sur le marché des changes pour réduire les marges de fluctuation entre nos monnaies, que la cohésion monétaire des communautés était dangereusement ébranlée par un événement que, déjà, M. Giscard d'Estaing a longuement évoqué devant vous.

En tout cas, si l'union économique et monétaire fut ainsi mise en suspens, chacun voudrait bien reconnaître que la France n'y est pour rien. A vrai dire, la cause profonde de ce mécompte est située hors d'Europe — je dis bien : hors d'Europe — ce qui ne nous empêche pas de regretter que la réaction des Européens n'ait pas été guidée par un peu plus d'esprit communautaire.

S'il justifie la prudence et le pragmatisme qu'on nous avait parfois reprochés avec une certaine légèreté, ce malheureux épisode ne décourage pas notre résolution d'assurer, par l'union monétaire, l'indépendance de l'économie européenne.

Mais, déjà, il ne s'agit plus seulement d'économie. Je vous avais dit, il y a un an : « Du seul fait qu'elle est irréversible, l'Europe économique est déjà une Europe politique ».

Si j'ajoute aujourd'hui que les événements ne m'ont pas démenti, ce n'est pas seulement en pensant aux premières expériences que nous avons faites en travaillant à la concertation périodique de nos politiques étrangères sans éluder, bien au contraire, les problèmes brûlants et litigieux. J'entends aussi et surtout évoquer les échos qu'a durablement éveillés le Président de la République en proposant, le 21 janvier dernier, à l'Europe, un avenir ambitieux, raisonnable et clairement dessiné.

A l'idée-force d'une « confédération d'Etats décidés à harmoniser leurs politiques et à intégrer leurs économies », personne — en tout cas aucun gouvernement — n'a opposé un autre point de départ, une autre méthode ou une autre forme.

A vrai dire, nul n'aurait pu s'y risquer sans encourir l'accusation — cette fois justifiée — de frapper la candidature britannique d'un authentique veto.

M. Heath — qui, sur ce point, n'a pas trouvé de contradicteur à la Chambre des Communes — a explicitement lié l'adhésion du Royaume-Uni au maintien des règles et des perspectives confédérales, tant il est vrai que la doctrine française — parce qu'elle porte en elle sa propre logique, plus forte que les fausses querelles — est la seule qui offre à la Communauté le double moyen d'étendre à la fois son aire géographique et le domaine de ses compétences.

Quelques jours à peine, mesdames, messieurs, se sont écoulés entre la déclaration du 21 janvier, qui sera peut-être considérée dans l'avenir comme la première pierre de la confédération européenne, et l'accueil — prévisible mais inoubliable — qu'ont réservé plusieurs capitales africaines au Président de la République française.

Ce rapprochement a la valeur d'un symbole. Il signifie que la France se refuse à établir une hiérarchie entre ses vocations, surtout quand elles sont complémentaires.

Au demeurant, le calendrier a permis d'autres rencontres qui ne sont pas de simples coïncidences.

La France a, presque au même moment, inscrit la participation à la croissance des jeunes nations dans son propre plan de développement et, surtout, subordonné l'élargissement de la Communauté au maintien des droits acquis par les pays signataires des accords de Yaoundé, dont le renouvellement — comme nous venons de saisir l'occasion de le prouver — est un de nos soucis permanents et majeurs.

Autre exemple : à peine la concertation périodique des six ministres de la Communauté, toujours suivie d'un colloque avec leurs collègues des pays candidats, venait-elle d'être instituée, que nous « constatons notre accord » — je cite les termes mêmes du communiqué — sur les conclusions d'un rapport relatif à la crise du Proche-Orient.

Puisqu'il est maintenant clair, pour tous ceux qui ne sont pas prisonniers d'un parti pris, que la politique française exerce un rayonnement croissant au fur et à mesure que les événements et les échecs d'autres tentatives, si bien intentionnées soient-elles, en confirment le bien-fondé, l'Assemblée me permettra de rappeler les motifs et les vrais caractères de nos choix fondamentaux.

Cela me sera d'autant moins malaisé que, comme je le déclarai récemment « la France ne change ni de doctrine ni de langage selon que le visiteur accueilli au Caire s'appelle William Rogers ou Nicolas Podgorny ».

Quelle est, en effet, la situation actuelle dans la Méditerranée ?

Elle se ramène à une constatation qui porte sur l'essentiel : les chances d'un règlement durable ne grandissent pas au Proche-Orient quand une très grande puissance y agit seule, serait-ce — je me répète à dessein — avec les intentions les plus dignes d'être encouragées.

Pourquoi ? Parce que le déploiement spectaculaire d'une présence et d'une influence attire la puissance rivale et, par conséquent, attise la rivalité des puissances.

Cela est vrai même quand ces deux puissances ont assez dialogué pour que chacune soit sûre que l'autre veut éviter le pire.

A plus forte raison en irait-il ainsi au cas où, par impossible, cette certitude mutuelle viendrait à faiblir.

Est-ce à dire qu'il soit au pouvoir de la France, ou de l'ensemble des riverains de la Méditerranée, de changer cette situation ? Assurément non ! La vitalité économique et politique des Etats-Unis et de l'Union soviétique leur interdit de mettre, si j'ose dire, entre parenthèses ce théâtre traditionnel des grandes luttes d'influence.

Mais, plus nous tenons compte de cette situation, plus nous devons nous prémunir contre les dangers qu'elle recèle. Je ne pense pas au pire des dangers qui, je le répète, est le moins vraisemblable. Car il serait déjà bien assez néfaste qu'une situation de guerre froide — dont l'effet de contagion serait inévitable — s'installât durablement dans le bassin méditerranéen.

Or c'est précisément ce qui risquerait de se produire si, d'une part, la communauté internationale dans son ensemble, telle qu'elle s'exprime aux Nations Unies, renonçait, en oubliant ses résolutions, à la seule force dont elle dispose, celle du droit. Elle s'en garde d'ailleurs, et c'est à une large majorité qu'a été votée à l'Assemblée générale, le 4 novembre dernier, avec le concours actif de la France, la résolution qui demande l'application des recommandations de l'organisation internationale.

Pour leur part, les quatre membres permanents du conseil de sécurité — et des déclarations publiques en font foi, à Washington, à Londres, à Moscou comme à Paris — maintiennent, sans ignorer les préoccupations propres de chacun des Etats parties au conflit, qu'il existe un intérêt supérieur, celui de l'ensemble des nations, et que c'est un devoir impératif pour ces Etats de ne pas le mettre en péril. Si ce n'est pas encore grand-chose, c'est déjà quelque chose.

Mais il est certain, d'autre part, que, parmi les puissances, celles qui bordent la Méditerranée, et la plus importante d'entre elles, la France, ont, en raison de cette situation géographique et de leur influence politique et économique au Proche-Orient, une responsabilité plus lourde encore.

Du fait de l'absence de règlement entre Israël et les pays arabes, deux camps sont pratiquement face à face, tandis que l'opposition entre les deux grands pays qui les appuient et qui les arment y'est plus vive et plus tranchée que dans la plupart des points du monde.

Or la France, en se plaçant dans cette position d'indépendance qu'elle a su définir — et définir, on peut le dire maintenant, avec ses partenaires européens — échappe précisément à cette opposition, qui laisse peu de place aux nuances. Il est évident qu'elle cesserait de le faire dès lors qu'elle modifierait sa politique, par exemple en ce qui concerne l'armement des pays du champ de bataille ou la doctrine de la non-acquisition des territoires par la guerre. Elle serait immédiatement considérée comme ayant rejoint l'un des camps.

Non seulement nous nous trouverions alors isolés par rapport à la presque totalité des pays méditerranéens et au plus grand nombre des pays d'Europe occidentale et orientale ; non seulement nous nous priverions des possibilités d'agir pour le règlement du conflit qui nous sont reconnues — nous en avons encore eu la preuve ces tout derniers jours — mais, surtout, nous retirant du groupe, chaque jour plus nombreux, des Etats qui se rallient à cette politique d'indépendance et d'impartialité dans l'affaire du Proche-Orient, nous contribuerions de manière très sensible à accroître la division de la Méditerranée.

Faute de cette présence, il se produirait dans toute la région comme un appel d'air, qui aurait inévitablement pour effet d'y faire venir les forces de l'un et l'autre camp. Pensez à cela quand vous évoquez notamment la Libye. Les risques de confrontation s'en trouveraient singulièrement aggravés. Sans pour autant que le rétablissement de la paix en soit facilité, tout

au contraire, le Proche-Orient, la Méditerranée et leurs prolongements se trouveraient exposés au pire.

En d'autres termes, et comme les gouvernements en prennent de mieux en mieux conscience, il n'y a pas aujourd'hui de politique de rechange. Aujourd'hui, au surplus, j'en attends vainement la définition. Car c'est justement au moment où certains pays méditerranéens peuvent être tentés par l'adhésion à un camp ou à un autre, au moment où la solution du conflit apparaît de plus en plus difficile, au moment où s'affirme, tout naturellement, la présence des deux grandes puissances, au moment, enfin, où les pays arabes cherchent à se donner les moyens de renforcer leur action, oui, c'est alors qu'il est le plus utile d'affirmer la présence, indépendante et pacifique, des pays qui n'acceptent pas la division de la Méditerranée et qui croient, au contraire, à la coopération inéluctable de tous les pays qui la bordent.

La France a pris un rendez-vous avec le seul avenir qui n'ait pas le visage marqué par les horreurs de la guerre ou par les grimaces de la haine. Elle s'y tiendra. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Je viens de faire indirectement référence à l'évolution des rapports franco-algériens. Aux explications très complètes que le Premier ministre a fournies à l'Assemblée, je n'ajouterais qu'un mot, en attendant, bien entendu, de répondre, le cas échéant, à vos questions.

Nous constatons que, sur une initiative qui n'est pas la nôtre, nos relations avec l'Algérie sont entrées dans le droit commun. S'il ne tient qu'à nous, elles retrouveront, dans ce nouveau cadre, d'abord la sérénité nécessaire, puis l'efficacité souhaitable dans l'intérêt des deux peuples.

Nous tirons, certes, une satisfaction légitime de l'état de nos rapports avec Tunis et Rabat, mais c'est en pensant au Maghreb tout entier que, reprenant une formule célèbre, nous nous refusons, et d'abord par nos silences, à insulter l'avenir.

A chaque étape de notre recherche, nous avons vu, mesdames, messieurs, combien pernicieuses et tenaces étaient les fausses antinomies. Nous allons les retrouver — plus fallacieuses et plus difficile encore à dissiper — en tentant, pour conclure, plus difficiles encore à dissiper — en tentant, pour conclure, perspective européenne ou dans une perspective africaine et méditerranéenne, mais dans une perspective mondiale.

Nous savons que les concepts — parce qu'ils font partie d'un héritage — sont souvent en retard sur les faits auxquels on les applique. Encore faudrait-il que ce retard ne fût pas, comme à plaisir, aggravé et prolongé par une certaine paresse intellectuelle.

La France signe-t-elle en 1963 — je me rappelle en avoir été le défenseur à cette même tribune, au nom de la commission des affaires étrangères — un traité de coopération avec la République fédérale ? Il se trouve des esprits subtils pour y découvrir une pointe dirigée contre l'Angleterre, l'Angleterre qui, dès le lendemain de la guerre, par la voix de Winston Churchill, a proclamé que la réconciliation franco-allemande était la condition du nouvel équilibre européen.

La France recherche-t-elle, à la faveur d'une rencontre au sommet, à faciliter l'entrée du Royaume-Uni dans une Europe vraiment européenne par les voies d'une Communauté réellement communautaire ? Les mêmes esprits, toujours aussi subtils, ont tôt fait de déceler dans l'acceptation de cette initiative britannique la marque de noirs desseins contre la République fédérale, la République fédérale qui vient précisément, par la bouche du chancelier Brandt, de redire avec quelle impatience elle attendait que ce dialogue eût enfin lieu.

La République fédérale signe-t-elle avec Moscou ou Varsovie un traité qui représente — comme je l'ai dit devant votre commission des affaires étrangères — une victoire de l'Allemagne sur elle-même et l'acceptation des réalités nées de la guerre ? C'est tout juste si les esprits malins — toujours les mêmes, bien entendu — n'invoquent pas des précédents empruntés à un autre univers pour y voir un mécompte de la diplomatie française, de la diplomatie française qui, après avoir donné l'exemple et frayé les chemins de la détente, s'est assigné explicitement pour but, depuis des années — et nous avons pu entendre M. Couve de Murville le dire à la place où je suis — d'amener ses alliés, et d'abord la République fédérale, à s'inspirer de cet exemple et à suivre les mêmes chemins.

Il suffit d'une seconde de réflexion pour comprendre que, si quelque chose pouvait altérer l'harmonie des rapports entre la République fédérale et la France, ce serait l'impression — même fautive, comme par le passé — que la candidature britannique se heurte à un veto français, et non pas tout juste le contraire. Il suffit de posséder une once de jugement pour

saisir que, si un germe de discorde avait pu s'introduire dans les nouveaux rapports franco-allemands, la cause en eût été le refus, et non pas l'acceptation par l'Allemagne de reconnaître les réalités européennes nées de l'écroulement du III^e Reich.

De grâce, essayons de ne pas regarder l'univers de 1971 avec des yeux de 1930 ou même de 1960 ! Alors, nous comprendrions mieux l'originalité et la fécondité du rôle assumé par la France dans l'Europe telle qu'elle se fait et dans le monde tel qu'il est. (*Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Nous sommes-nous assez demandé, par exemple, pourquoi la consolidation et le développement de la Communauté européenne, d'une part, la détente et l'ouverture à l'Est, d'autre part, avaient pu, bien loin de s'exclure ou de se contrarier, progresser simultanément ?

Nous sommes-nous assez demandé pourquoi le Président de la République avait pu, au cours du même séjour à Moscou et dans le même palais du Kremlin, d'abord rappeler notre attachement à l'intégration économique et à la coopération politique des Etats d'Europe occidentale, puis signer avec l'Union soviétique un protocole dont mes récents entretiens avec MM. Brejnev, Kossyguine et Gromyko ont constitué la première et, maintenant chacun le voit, très heureuse application ?

La réponse est simple : parce que l'indépendance de la politique française a pour objet et progressivement pour effet de rendre complémentaire ce qui, sans elle, risquerait d'être ou de redevenir contradictoire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. L'immensité du service rendu par De Gaulle à la France et à la paix, la voilà !

Nous saurons en garder souvenance, comme nous l'avons fait encore, la semaine dernière, à Lisbonne. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Si, dans une affaire aussi cruciale que celle de Berlin — et je viens d'y faire allusion en parlant de Lisbonne — la France peut être amenée à jouer, dans le seul intérêt de la détente, le rôle qui, d'abord à Moscou, ensuite lors de la session portugaise du Conseil atlantique, vient d'être le sien, comment cela s'explique-t-il, sinon par le caractère spécifique de notre politique ?

Indépendance et service de la paix : deux aspects indissociables d'un même dessein.

Si une conférence paneuropéenne sur la sécurité et les échanges se réunit avec la participation des Etats-Unis et du Canada, ne pourra-t-on pas dire que notre ténacité aura contribué à remplir les conditions de son succès ? Nous ne regretterons pas — je tiens à le dire — cette chance offerte à toutes les nations de notre continent d'opposer à l'affrontement des blocs — sans rien renier de leurs amitiés, ni de leurs alliances — l'expression de leur identité nationale.

Il y a deux façons de rechercher la détente.

La première consiste à s'efforcer de négocier un équilibre militaire. Le recours à cette méthode ne peut pas être exclu, notamment par les superpuissances ; c'est bien évident et c'est pourquoi nous avons accueilli avec sympathie les conversations soviéto-américaines sur la limitation des armements stratégiques.

Mais une telle approche devient dangereuse quand elle tend à substituer la confrontation des blocs aux efforts de rapprochement avec l'Est fondés sur des contacts bilatéraux ou multilatéraux au niveau des nations.

L'autre méthode a pour objet de trouver des solutions aux causes de la tension politique, en évitant tout ce qui peut consolider, et en stimulant au contraire tout ce qui tend à la réduire, la division de l'Europe. C'est donc la même doctrine, la fidélité aux mêmes principes, qui nous rend favorables à une conférence paneuropéenne sur la sécurité et réticents à l'égard d'une négociation sur la réduction des forces à l'échelon des alliances. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. Michel de Grailly. Très bien !

M. le ministre des affaires étrangères. Faut-il inversement s'inquiéter de la naissance d'un malaise entre la Communauté économique européenne en voie d'élargissement et la première puissance économique du monde, bien que tous les Etats

membres du Marché commun et tous les Etats candidats — à l'exception de l'Irlande — soient et entendent demeurer les alliés des Etats-Unis ?

Ce problème est exactement celui que posait le Président de la République au début de sa déclaration du 21 janvier :

« A la fin de la dernière guerre, l'Europe était dévastée et, devant cette accumulation de ruines, certains ont imaginé que l'Europe pourrait s'organiser autour d'un certain nombre d'organismes techniques, de commissions qui seraient en quelque sorte la préfiguration d'une fédération européenne.

« Mais l'existence internationale, qu'elle soit fédérale ou non, doit être politique. Or, dans cette affaire, il n'y avait pas de pouvoir politique et pour une bonne raison, c'est que le pouvoir était ailleurs. Il était à Washington et il n'y avait pas lieu de s'en étonner, puisque les Etats-Unis assuraient seuls la défense de l'Europe et prenaient en charge sa reconstruction économique par le plan Marshall, de sorte que cette Europe était tout, sauf européenne. Les temps sont changés ».

Qu'est-ce à dire ? Si les Etats-Unis avaient l'arrière-pensée de maintenir là où ils l'exercent encore et d'étendre à la Communauté élargie l'hégémonie de fait que, naguère, ils détenaient nécessairement, alors le malaise naissant ne pourrait que s'alourdir. Mais l'idée directrice de la politique américaine n'est-elle pas, au contraire, d'inviter l'Europe — dont l'Amérique est et demeurera solidaire — à compter de plus en plus sur elle-même ?

Cette légitime requête — conforme à nos prévisions et à notre volonté — ne peut pas s'appliquer seulement au domaine essentiel de la défense. La prise en charge du destin de l'Europe par les Européens eux-mêmes forme un tout indissociable. Une organisation authentiquement communautaire sans dérogation et sans faille est l'expression économique de cette volonté. Tout ce qui tendrait à la diluer dans une zone de libre-échange ou ruinerait l'esprit avant même d'en avoir détruit les mécanismes.

Telle est, en définitive, la signification du choix que la Grande-Bretagne est en train de consentir. Je vais plus loin, telle est la signification du choix — j'en ai la conviction — que la Grande-Bretagne a consenti et que les Etats-Unis doivent comprendre pour être logiques avec eux-mêmes. Certes, toutes les conséquences n'en sont pas encore assumées. L'essentiel est de les définir clairement et — quelles que soient les traverses — de ne jamais les perdre de vue.

Mesdames et messieurs, quand une politique a pour règle de se porter sur demain, il est normal que se coalisent contre elle les nostalgies et les routines. Nous ne manquons pas de nous en apercevoir souvent. Il n'en est que plus frappant et — permettez-moi de le dire — plus réconfortant de constater que notre politique extérieure n'est, au fond, pas sérieusement contestée.

Où est la politique de rechange ? Où est le gouvernement capable de la définir et la majorité susceptible de l'approuver ?

Qu'on délibère de l'Europe communautaire ou de la crise du Moyen-Orient, qu'on se tourne vers la Méditerranée, vers l'Atlantique ou vers l'Oural, le désaccord entre les oppositions est plus profond et plus irréductible que celui qui justifie leurs critiques contradictoires à notre encontre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

La conclusion que, pour ma part, j'en déduis n'est pas polémique, bien au contraire. Du constat que nous venons de dresser, je tire plutôt la preuve que, dans l'ordre de la politique internationale, les frontières d'une majorité ne sont jamais fermées et qu'il n'y a pas de limite à l'ouverture. Car de quoi s'agit-il, sinon de l'avenir commun à tous les Français ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. Le débat a été organisé conformément à l'article 132 du règlement ; en application de l'alinéa 4 de cet article, la conférence des présidents a décidé de ne pas limiter le nombre des orateurs intervenant dans le temps attribué à chaque groupe.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés.

La parole est à M. de Broglie, président de la commission des affaires étrangères.

M. Jean de Broglie, président de la commission. En consacrant l'essentiel de ce débat à la politique européenne nous ne nous trompons pas, monsieur le ministre, sur la hiérarchie des problèmes d'aujourd'hui.

Nous arrivons, en effet, dans cette grande affaire, à l'achèvement d'une étape et au commencement d'un destin.

Pour la France, l'étape a été positive. La Communauté des Six aura été fondamentalement, devant l'histoire, la réconcilia-

tion franco-allemande et l'acceptation définitive d'une politique agricole commune ; mais elle aura été aussi le passage d'un protectionnisme somnolent à une concurrence vivifiante ; elle nous aura tournés vers l'exportation ; elle aura conduit à la modernisation des mentalités et des structures. Et nos partenaires, qui absorbaient en 1968 moins du quart des marchandises que nous avions à vendre, achètent aujourd'hui la moitié de nos exportations et les deux tiers de nos produits agricoles.

Il est peu de domaines, en vérité, où notre politique étrangère ait atteint, en fin de compte, des résultats aussi concrets ; et la voie qui fut la nôtre, pour inconnue qu'elle fût souvent, n'en a pas moins permis, tout en préservant les finalités de notre politique et la souveraineté de nos décisions, de surmonter chaque crise, et de consolider l'un après l'autre chaque progrès, jusqu'à créer peu à peu une situation irréversible.

Si le chemin fut long, du traité de Rome à la conférence de La Haye, il a permis une imbrication des intérêts, une communication des marchés, une accoutumance, enfin, et une prise de conscience qui, peu à peu, a installé dans les esprits la double présence, et le double souci de l'intérêt national et de l'intérêt commun aux nations européennes.

Dès lors, peu importe aujourd'hui que ce Marché commun soit imparfait, inachevé, peu importaient même les écarts, et peu importait que les décisions monétaires aient été créées, et créent en ore, des situations foncièrement anticomunautaires.

En effet, d'une part, le chemin accompli permettait de se fixer comme objectif pour la décennie à venir une union économique et monétaire et, d'autre part, l'évolution des esprits, en Europe occidentale, était telle qu'elle permettait l'envol vers une ambition historique. Et ce sera, devant l'histoire, le mérite du Président de la République et le vôtre également, monsieur le ministre, que d'avoir continué, que d'avoir gardé l'initiative d'une méthode réaliste, empirique, que d'avoir tracé la voie vers une union économique, et que d'avoir surmonté les difficultés de l'élargissement en donnant à l'entrée de l'Angleterre la dimension d'un accord global et politique, au-delà duquel se profile désormais la vision d'une Europe confédérée.

Saluons donc cette entrée de la Grande-Bretagne dans l'ensemble européen.

Nous nous réjouissons de ce supplément de force, de ce supplément d'expérience, de ce supplément d'âme qu'elle apporte à l'Europe. Nous nous en réjouissons comme d'une unité retrouvée, sur le plan des relations humaines comme sur celui de la civilisation. Nous nous réjouissons de voir que cet élargissement de la Communauté s'affirme, avec l'accord de l'Angleterre, dans la perspective d'une Europe qui veut se distinguer des autres continents et qui aspire à s'affirmer.

Comment, enfin, ne serions-nous pas satisfaits de ces retrouvailles propres à la France et à la Grande-Bretagne, de ce renouveau d'une confiance éprouvée, et devenue naturelle, de la présence enfin dans l'Europe, avec nous, d'une nation ayant, comme nous, des responsabilités mondiales et, comme nous, le lourd problème que pose la détention d'une force nucléaire nationale ?

Par la Grande-Bretagne et la France, la politique de l'Europe dans le monde va prendre désormais un visage et une densité qui vont largement dépasser de l'entente entre ces deux nations.

Voilà donc une étape qui s'achève, celle de l'Europe des Six, qui trouvait sa finalité dans son perfectionnement économique interne. L'Europe élargie qui commence semble avoir, d'emblée, senti qu'il lui fallait d'autres finalités, à l'échelle de son avenir.

Sa première finalité est, bien entendu, de se transformer en une union économique et monétaire véritable, de s'achever, en quelque sorte, en devenant un marché unique, encadré par un système monétaire commun et par des législations convergentes.

Sa seconde finalité est d'aller vers l'entité politique, d'abord par le renforcement de ses procédures de décision, puis par une définition progressive d'une organisation interétatique et, enfin, par l'élaboration, au regard de l'extérieur, d'une attitude commune.

Ce sont là, en quelque sorte, des finalités nouvelles, mais internes. Elles ne vont pas de soi, et notre souhait, monsieur le ministre, est de vous voir ne point abandonner, en dépit de la situation monétaire, ce que vous avez vous-même appelé l'approfondissement du Marché commun, tâche qui n'est plus seulement aujourd'hui une tâche économique, mais qui porte déjà une coloration politique.

Nous aurons à éviter ici certaines dérives que vous avez vous-même signalées. Nous devons nous garder de donner à la Communauté le visage d'une sorte d'O.C.D.E. Nous devons éviter cet autre travers, que serait la tentation de faire une Europe franco-anglaise. Nous construisons une communauté,

mais nous ne devons pas oublier que l'âme et le noyau en sont le couple franco-allemand.

Et n'y a-t-il pas lieu de souligner, une fois encore, l'importance, à nos yeux toujours vivante et toujours essentielle, de l'accord conclu entre le chancelier Adenauer et le général de Gaulle, de dire le prix que nous donnons toujours à ce renversement de l'histoire, et l'effort que nous maintenons pour développer non pas seulement la coopération, mais l'entente politique avec la République fédérale ? Car sans son apport et sans son adhésion toute l'entreprise européenne divergerait de ses premières finalités.

Mais il y a aussi désormais des finalités extérieures, et celles-ci sont commandées par l'état même du monde.

Or justement le hasard des choses fait qu'au printemps de cette année, d'une part, le président Nixon, dans son rapport sur l'état de l'Union, et M. Brejnev, dans son rapport au XXIV^e congrès du parti communiste en U. R. S. S., aient exposé l'ensemble de leurs politiques étrangères : documents impressionnants s'il en fut, peut-être plus par leurs convergences que par leurs divergences, qui, tous deux, traitent moins des affaires de leurs pays que de celles de la planète et qui, tous deux, proposent au monde entier une organisation dont l'Europe est exclue.

Il faut lire ces textes où le Président des Etats-Unis reconnaît la vocation mondiale de l'U. R. S. S. et la convie au condominium planétaire, en tant que nation responsable ; il faut lire ces pages, où le peuple américain est invité avec force à accepter des engagements mondiaux, à les tenir, et à suivre une politique, plus souple, sans doute, que dans le passé, mais en évitant tout à la fois « le danger d'un super-engagement et la tentation d'un sous-engagement ». Il faut méditer ces pages où le peuple américain est adjuré de repousser « le recul sans discrimination » et d'accepter de remplacer l'Europe, partout où elle est devenue absente, une Europe que l'on a déjà enveloppée dans le linceul des dieux morts.

Comme en écho, le document russe affirme que « le peuple soviétique garde précieusement tout ce qu'il a acquis à un prix élevé ». Il y a une demande, une revendication de légitimation de toutes les positions soviétiques en Europe. Le document affirme également la volonté de défendre les intérêts soviétiques n'importe où dans le monde, et donc d'y remplacer l'Europe.

Cependant, de même que le document américain — mais cette fois au nom des principes léninistes de la coexistence — le document en cause conclut lui aussi à ce partage, à cette double tutelle sur le monde et en fin de compte à la seule existence d'un double genre de civilisation dont, ici encore, le modèle européen est exclu.

Il n'est que temps, dès lors, que les nations d'Europe unissent leurs politiques et leurs actions pour que notre continent retrouve sa place et sa force d'attrait.

Retrouver sa place c'est redevenir naturellement une force économique de progrès, de recherche et de technologie, c'est assumer sa défense, c'est se donner une monnaie.

Reconstituer sa force d'attrait, c'est apporter une contribution spécifique au service de la paix et c'est proposer un autre type de société, une autre vision de l'avenir.

C'est à ces derniers points que je voudrais ici un instant m'attacher.

Car le problème est d'aller vite. Il ne s'agit pas d'attendre que le monde se convainque que l'heure de l'Europe est passée ; c'est très rapidement que nous devons faire apparaître l'image d'une volonté et d'une pensée. Il le faut d'autant plus que, parallèlement à la tentation de quelque nouveau Yalta à deux, en fait, le monde est prêt à devenir autre chose.

Tandis que la Chine et le Japon atteignent peu à peu la dimension des super-grands, les sentiments d'indépendance et d'identité nationale des petites nations continuent à durer. Si la Tchécoslovaquie s'enfonce dans sa nuit, la Roumanie, la Yougoslavie, la République démocratique allemande même, en Europe, cherchent à être quelque chose. L'Amérique du Sud émerge de sa dépendance, et les nations arabes cherchent la voie d'un développement spécifique.

C'est sur ces virtualités que l'Europe doit agir avant qu'il ne soit trop tard et pour offrir la chance d'une autre voie et l'exemple d'une autre société.

Il faut le faire en premier lieu sur notre propre continent. C'est là d'abord qu'il faut offrir à toutes les nations qui le composent l'occasion d'un débat collectif. C'est là qu'il faut œuvrer pour diminuer les tensions politiques, tant il est vrai que la diminution des effectifs militaires ne saurait être que la conséquence de la diminution des tensions politiques. C'est là qu'il faut œuvrer pour multiplier les échanges. Aussi nous

inquiétons-nous des progrès pratiques du projet de conférence sur la sécurité européenne. Il est temps, semble-t-il, de dépasser le stade des intentions, d'ouvrir l'ère des contacts multilatéraux, de formuler les propositions nécessaires et peut-être même d'envisager un certain calendrier. La France peut inciter et conduire la pensée européenne dans cette immense affaire où il est essentiel qu'elle s'affirme.

Des efforts bilatéraux ont été faits par la France, l'Angleterre et la République fédérale à l'égard de l'Union soviétique. Il est temps de les unifier, comme il est temps d'explorer les intentions des autres nations de l'Europe de l'Est.

Sans doute nous faut-il certains signes dans le ciel, et nous les attendons dans le ciel de Berlin. C'est là que se confortera ou bien que se terminera l'effort du chancelier Brandt pour normaliser ses relations avec l'Est.

Nous souhaitons que la France fasse sentir à l'Union soviétique toute l'importance et toutes les conséquences qui découleront de l'une ou de l'autre de ses attitudes. Car, hormis tout ce qui concerne l'Allemagne, il est bien clair que si l'Union soviétique accepte une présence et une responsabilité à Berlin, et pour peu qu'elle obtienne que s'humanise et se consolide le sort des Berlinoises, pour peu qu'elle fasse en sorte que les liaisons avec la République fédérale allemande puissent obéir désormais aux pratiques internationales courantes, pour peu qu'elle accepte enfin de participer à l'arbitrage des incidents, un progrès s'ensuivrait, dont l'effet serait intense et transformerait profondément la situation en Europe.

Au contraire, si ces progrès ne sont pas faits, le traité germano-soviétique n'a guère de chance d'être ratifié. Le problème allemand restera non résolu, mais les efforts de détente et de rapprochement poursuivis par la France en seront atteints inévitablement.

Il importe, me semble-t-il, que nous fassions en sorte que l'Union soviétique ne s'y trompe pas. La République fédérale est pour nous non seulement un partenaire de la Communauté, mais une amie et une alliée, et si nous l'encourageons dans sa politique de détente et de paix avec l'Est de l'Europe, il est clair que cette attitude a pour objet de lui permettre, dans un climat de paix, de mieux atteindre une situation équilibrée.

Mais cet effort serait bien compromis si, à la légitimation des frontières de 1945, ne répondait pas la normalisation des conditions de vie et des communications avec l'extérieur du territoire de Berlin-Ouest, dans les limites fixées, cela va de soi, par les accords interalliés.

Sans doute la République démocratique allemande est-elle partie au problème. Et dans la mesure même où nous confortons et soutenons les efforts politiques du gouvernement de Bonn, cette présence assurée et indépendante de la République démocratique allemande nous pose aussi, à nous Français, un problème.

Nous savons naturellement que si survient un accord de base entre les quatre puissances responsables à Berlin, il s'ensuivra pour son application des arrangements interallemands, à leur tour arbitrés et confirmés par les Quatre. Et nous pourrions nous contenter de ce rôle, au début et à la fin de ce cheminement. Car, en fait, si des incompatibilités de personnes et d'idéologie séparent les deux Allemagnes, nous n'ignorons pas que des échanges économiques intenses les rapprochent quotidiennement par réalisme réciproque. Ce même réalisme devrait suffire, en apparence, à les conduire à un accord sur Berlin; mais, en fait, le risque d'échec demeure élevé, probable même, et ce pour la simple raison de la non-reconnaissance de la République démocratique allemande tant par l'Allemagne fédérale que par les pays de l'Occident.

Dans une Europe où tout bouge et où bien des indices annoncent un refus latent de la double suprématie des Etats-Unis et de l'Union soviétique, où les équilibres, à commencer par l'équilibre européen, devront être repensés, les meilleurs amis de la République fédérale allemande n'ont-ils pas lieu de se demander si certaines séquelles de la doctrine Hallstein ne lui font pas plus de tort que de bien? Ils se demandent même si la logique des traités signés par l'Allemagne fédérale ne comporterait pas une détente plus accentuée sur le plan juridique et l'acceptation ouverte d'une situation par où passent nécessairement les jonctions futures et lointaines des deux Etats de la nation allemande.

Cela vaut pour nous également, monsieur le ministre. On ne gagne jamais rien à refuser la réalité, à ignorer ce qui existe, à taire ce qui doit être dit. Toute la politique française ne repose-t-elle pas d'ailleurs sur le triple principe de la fidélité à ses alliances, de l'indépendance de ses choix et de la prise en compte de ce qui est?

Or il n'est pas dans la logique des choses pour la France non plus et il n'est pas de nos intérêts de ne pas avoir, à tout le moins, des relations économiques officielles avec la République démocratique allemande.

Aucun Etat, je le répète, n'a jamais rien perdu à se conformer à la réalité. Dans le cas actuel, cela ne changerait rien à la situation de fait, mais cela peut — et nous pourrions nous en assurer — changer quelque chose au climat de l'avenir.

Ouvrons les yeux, regardons les chiffres et prenons acte de ce qui est advenu. Dans le territoire de l'ancienne Prusse, prédisposée par l'histoire à se retrouver comme un Etat, une réalité nouvelle s'est fait jour, celle d'une situation stable et consolidée, d'une économie vigoureuse et d'une présence politique.

Monsieur le ministre, j'en ai assez dit sur l'Europe. C'était à mon sens le sujet essentiel de ce débat, mais j'ajouterais un mot pour dire que la finalité de l'action de la grande communauté s'étend bien au-delà de l'Europe. Elle s'étend à toutes les nations secourues par une aspiration de justice et de dignité, dont elle se doit de gagner la sympathie et l'amitié et dont elle se doit de leur apporter un exemple et une aide leur permettant, au contact de nos propres valeurs, de trouver la voie d'un développement spécifique et autonome.

C'est, bien entendu, sur le pourtour de l'Europe, en Méditerranée et au Moyen-Orient, que l'Europe doit essentiellement chercher à être cette force d'attrait qui est sa meilleure carte. Cela lui commande, en fait, cette politique de refus des effets de la force, de soutien des aspirations, de dignité et de sécurité pour tous, telle qu'elle a été, pour la première fois et sous l'action de la France, unanimement définie dans le document remis à M. Jarring. Nous nous félicitons hautement de cet acte positif où l'Europe a arrêté une position juste et féconde et l'a écrite d'une seule plume.

Dans cet ensemble reste la faille de l'Algérie. On s'étonnerait que je n'en dise pas un mot.

Entre la France et l'Algérie, nul ne saurait se satisfaire, ni prendre son parti, du visage enlaidi de rancune qu'offrent les relations présentes entre ces deux pays, et moins encore de cette amitié ébréchée qui coûta tant d'efforts dans le passé, ni de cette méfiance qui tend à s'étendre, alors qu'elle est seulement née d'une négociation manquée.

Quels que soient le désordre des circonstances, les approches mal comprises, les actes unilatéraux, et en dépit des procès d'intention, tout concourt, dans le temps, en raison du passé, de la géographie et du poids des habitudes humaines, à faire considérer comme presque contraire à la nature des choses qu'entre la France et l'Algérie les relations restent désormais dictées par le seul esprit du mercantilisme ou de la rétorsion réciproque, ou par le jeu froid des intérêts.

Cela ne peut être, nous l'espérons ardemment, qu'un moment, né d'erreurs réciproques et fait pour reprendre souffle et pour reprendre raison. La coopération, que nous voulons tous préserver, ne résisterait pas à un type de relations fondées sur le profit et qui ne répondraient en rien au problème profond de la France et de l'Algérie. Ce problème est celui de deux économies qui se complètent, de deux Etats qui ont à promouvoir un développement rapide, et dont les soucis sont parallèles, l'un pour le financement de son Plan, l'autre pour son ravitaillement en énergie.

Le problème est celui des possibilités immenses que la géographie et l'unité de langue offrent dans tous les domaines aux deux pays, et de l'apport politique que cette situation représente pour l'ensemble du bassin méditerranéen.

Le problème est enfin la valeur que représente l'exemple ainsi donné, d'un type de rapports entre deux nations à régime différent et à niveau économique inégal, dans la pensée d'un très grand nombre d'autres peuples auxquels il apporte l'espoir de la possibilité d'un destin propre, sans qu'ils aient besoin pour autant de renier l'Occident.

Ainsi les choses ne peuvent en rester où elles en sont. Il faut normaliser, renouer, renégocier. Peu important ici l'étude des moyens et celle des limites. L'essentiel est que l'on sache que l'esprit reste ouvert et l'amitié offerte, et qu'il appartiendrait désormais aux deux parties d'y introduire l'équité, le compromis et la raison.

Il importe à la France comme à l'Europe que ne persiste point une attitude dont le seul effet, à la longue, sera d'introduire davantage encore les super-puissances en Méditerranée.

Monsieur le ministre, que l'on considère les problèmes intérieurs à cette grande communauté ou ceux de ses rapports avec les puissances du monde, c'est bien d'un destin qu'il s'agit désormais, c'est-à-dire, en fait, du double défi de la volonté et de l'occasion.

Aurons-nous cette volonté? Saurons-nous saisir l'occasion fugace qui dure encore?

Il serait éminemment paradoxal qu'à la fin des empires coloniaux succédât sur la planète une double tutelle, qui lui ressemblerait en plus habile ou en plus autoritaire. Ce serait

d'autant plus paradoxal que cette évolution trouverait sa cause profonde moins dans l'impérialisme des positions russes ou américaines que dans la démission des Européens eux-mêmes. La lenteur des nations d'Europe à s'organiser entre elles conduirait alors le monde à s'organiser sans

Inversement, on peut dire que, si le poids d'une Europe divisée est inférieur au poids global des pays qui la composent, le poids d'une Europe confédérée, ou plutôt sa présence, a toute chance d'être supérieur au poids global des pays qui s'y seront réunis.

Selon que nous saurons ou non penser et incarner une conception du monde, selon que nous saurons ou non apparaître à la mesure des problèmes et des aspirations de notre temps, les événements évolueront dans des sens différents et sans doute définitifs.

Aux conversations de La Haye comme à celles de Paris, M. le Président de la République a tracé les voies d'un grand dessein. A nous maintenant et à vos côtés, monsieur le ministre, d'un faire un grand destin. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. d'Ornano.

M. Michel d'Ornano. Dans un monde où la paix entre les hommes tarde à venir et où les accords entre les nations semblent tressés par une Pénélope minutieuse qui déferait son voile au fur et à mesure qu'elle le tisse, il est un sujet de satisfaction : la construction de l'Europe.

Sous l'impulsion et à l'initiative de M. le Président de la République, grâce aussi à votre concours, monsieur le ministre, la France a donné l'exemple d'une diplomatie de mouvement dans la marche en avant de l'Europe.

Mais voici que l'élargissement à dix de la Communauté européenne par l'entrée souhaitable et prochaine de la Grande-Bretagne, d'une part, et la crise monétaire récente, d'autre part, posent déjà le problème d'une Communauté européenne de la deuxième génération. C'est aux réflexions que son organisation inspire au groupe des républicains indépendant que je consacrerai cette intervention.

J'examinerai trois aspects de cette organisation : le renforcement des institutions, la politique industrielle, la sécurité.

L'adoption du plan Werner avait suscité une grande espérance. Il s'agissait, en effet, en dix ans et à travers deux étapes, de créer une véritable union économique et monétaire, et surtout de constituer, au sein de la Communauté, un véritable pouvoir de décision communautaire. Et puis, l'exportation du déficit de la balance des paiements américaine, la solidité du *deutsche-mark* ont provoqué la crise que nous connaissons tous.

Or, en face de cette crise, la réaction qui s'est produite au sein de la Communauté a été, en fait, une réaction nationale et non pas une réaction communautaire, puisque aussi bien la République fédérale allemande a fait jouer à son profit la règle de l'unanimité.

Il est vrai que cela a clarifié, au regard des faits et non pas des déclarations, un certain nombre de positions. Il n'en reste pas moins qu'au moment où se prépare l'Europe à dix il convient de renforcer les institutions si l'on veut que cette Europe continue à avancer.

Le renforcement des institutions, nous le voyons, pour notre part, de trois côtés : du côté de l'exécutif, c'est-à-dire du conseil des ministres ; du côté du contrôle, c'est-à-dire du Parlement ; et du côté de l'organe de proposition et d'exécution que représente la commission.

Du côté de l'exécutif, le Président de la République, dans la conférence de presse à laquelle vous faisiez référence, monsieur le ministre, a indiqué la voie qu'il convenait de suivre : doter les nations d'un ministre des affaires européennes qui, muni des délégations nécessaires, pourra montrer qu'il s'agit là vraiment d'affaires communes.

Du côté du Parlement, nous devons, naturellement, ne pas oublier que cet organe doit contrôler un exécutif et un budget et que, par conséquent, le renforcement du Parlement, sa répartition plus équitable, devront probablement attendre qu'il y ait effectivement un budget à contrôler et un exécutif véritable qui soit en place. Mais il n'est pas trop tôt pour commencer à y penser et à le préparer.

Enfin, en ce qui concerne la commission, il nous faudra probablement susciter une organisation qui fasse appel dans l'avenir, d'une façon plus poussée, aux spécialisations des membres de la commission. C'est pourquoi les républicains indépendants ont proposé qu'il y ait en quelque sorte un membre formateur de la commission qui puisse lui-même présenter les autres membres, à la fois au conseil des ministres et au Parlement européen,

de façon à s'assurer qu'au sein de la commission chaque secteur aura à sa tête un spécialiste.

Nous seront certainement conduits dans l'avenir, avec une Europe à dix, à préciser la nature des votes qui interviendront, sans doute à la majorité pour approuver les propositions de la commission, certainement à l'unanimité quand on voudra s'en écarter.

Voilà pour le renforcement des institutions.

Créer à l'intérieur de l'Europe une véritable politique industrielle nous semble essentiel et urgent. Nous avons réalisé dans le passé le marché commun de la consommation, le marché commun du charbon, de l'acier, de l'agriculture, mais l'Europe industrielle n'avance pas et elle n'avancera pas si chaque nation entend continuer à consacrer à la recherche, à l'industrie — j'entends l'industrie de pointe, la technologie avancée — ses propres ressources pour, finalement offrir à ses investissements ses propres et si petits débouchés.

C'est un véritable marché unique, une division du travail, une spécialisation à l'intérieur de la Communauté qu'il faut édifier. En d'autres termes, il faut maintenant créer un marché commun de l'industrie, comme nous avons créé le marché commun agricole, avec ses ressources propres.

Quant à la sécurité, la France se trouve située à l'ouest de l'Europe, dernier pays en venant de l'Asie, premier pays en venant des Etats-Unis, ce qui l'a rendue très souvent tributaire de l'extérieur pour sa défense. Elle veut son indépendance, et c'est normal. C'est à travers l'Europe qu'elle la trouvera.

Examinons quelles sont, dans la défense de l'Europe, les positions des Etats-Unis, de l'U. R. S. S. et de l'Europe elle-même.

Les Etats-Unis, pour leur part, veulent diminuer leurs dépenses militaires, et on peut considérer qu'après la vietnamisation, après l'« asiatization » par l'incorporation du Japon dans le système de défense de l'Extrême-Orient, on va vers l'europanisation. La plus mauvaise solution serait probablement celle qu'a proposée M. Mansfield, à savoir la réduction à 150.000 hommes, en 1971, des troupes américaines stationnées en Europe, car se constituerait alors un grand vide que nous ne pourrions plus combler.

L'U. R. S. S., de son côté, désire également réduire ses dépenses militaires pour réaliser son plan quinquennal de bien-être, si souvent annoncé et jamais réalisé, et pour faire face aussi aux ambitions éventuelles de la Chine du côté de la Sibérie.

Quant à l'Europe, si elle a tenu, dans le passé, à ce bouclier américain et si beaucoup en comprennent encore la nécessité, pourra-t-elle continuer à le financer ? Il est tout de même symptomatique de constater que le déficit auquel je faisais tout à l'heure référence correspond à peu près au coût de l'entretien des divisions américaines en Europe et de la VI^e flotte en Méditerranée.

Il est réellement urgent de combler le vide que nous sentons se créer à l'intérieur de l'Europe. Là encore, lorsque nous aurons consacré, les uns et les autres, nos petits budgets à l'investissement et la recherche, nous n'aurons pas pour autant réussi à assurer notre propre défense ni l'indépendance de l'Europe.

C'est la raison pour laquelle nous proposons que soit constituée le plus rapidement possible une véritable agence européenne de défense qui pourrait définir les besoins de défense, programmer les recherches et le développement de l'armement et en même temps organiser la production industrielle. Certes, surgiront alors les difficultés que l'on rencontre habituellement lorsqu'il s'agit de lancer quelque chose de nouveau. Cela posera aussi le problème des armes nucléaires. Chacun comprend bien qu'elles devront rester entre les mains des deux seules puissances qui actuellement les détiennent, la Grande-Bretagne et la France.

Depuis décembre 1969 nous avons avancé très vite dans la voie de la construction de l'Europe. Le président de la République, lors de sa conférence de presse du 21 janvier, en lançant l'idée d'une confédération européenne, a tracé la voie d'une grande ambition politique. Peut-être conviendrait-il d'ailleurs, tant l'entreprise est vaste et va changer nos habitudes, d'appeler bientôt les Français à la sanctionner par un vote.

Que la France poursuive sans relâche la construction d'une Europe solide et unie, répondant en cela à sa mission traditionnelle d'audace et de mouvement, tel est, monsieur le ministre, le vœu que formulent aujourd'hui les républicains indépendants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)*

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à respecter votre temps de parole, car il y a beaucoup d'orateurs inscrits.

La parole est à M. Sudreau.

M. Pierre Sudreau. Monsieur le ministre, mes premiers mots seront pour vous féliciter d'avoir contribué par vos efforts personnels à mettre fin à la situation faussée qui existait entre la Grande-Bretagne et la France, et d'avoir ainsi balayé les malentendus. La page est tournée. Ce fut une grande erreur pour notre pays de sembler monopoliser pendant trop longtemps les objections à l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Nos partenaires avaient, eux aussi, bien sûr, des conditions à poser, et il leur était vraiment trop facile de s'abriter derrière la France et de faire porter à notre pays toutes les responsabilités.

Il faut se réjouir de la part personnelle et éminente que M. le président de la République a prise à la fois dans le succès des récentes conversations et dans leur orientation positive.

En revanche, et permettez-moi de le dire avec toute l'amitié que je vous porte, je trouve que votre exposé sur l'avenir de l'Europe est marqué peut-être d'un peu trop d'optimisme.

Je sais bien que vous ne pouviez sans doute pas, au poste que vous occupez, prendre une autre position ; mais, à mon avis, il y a une grande, pour ne pas dire extraordinaire contradiction entre l'euphorie politique, légitime pour les ministres des affaires étrangères dont vous vous êtes fait l'écho, et les divergences, peut-être même les menaces de dissociation économiques et monétaires au sein de la Communauté.

M. le ministre des affaires étrangères. Je ne les ai pas oubliées ; j'en ai parlé.

M. Pierre Sudreau. Je le sais.

L'évolution de l'Europe et son avenir sont actuellement très largement tributaires de la crise monétaire. La rupture intervenue entre les Six à Bruxelles le 9 mai — car il s'agit bien d'une rupture, d'une dissociation — peut dégénérer en crise grave pour l'Europe, pour le monde, pour la France.

En premier lieu, pour l'Europe.

Ainsi donc, les gouvernements des Six, après des années d'efforts pour créer une politique économique commune, après de multiples déclarations enflammées sur la coopération européenne, après la conférence de La Haye, après s'être mis d'accord en février dernier sur la première étape d'un plan de coopération monétaire, adoptent — vous l'avez fait comprendre tout à l'heure — des attitudes divergentes sur cette crise, en fonction de leurs intérêts propres, en faisant passer en tout cas l'intérêt communautaire au second plan.

Comment, dans ces conditions, continuer à prendre au sérieux la volonté des membres de la Communauté économique européenne d'harmoniser leur politique économique afin de créer un ensemble économique indissociable ?

Comment, au nom de cet objectif, imposer aux pays candidats une quelconque discipline financière, et notamment à la Grande-Bretagne ? Comment ne pas craindre que l'accord d'avant-hier à Luxembourg, fort important, ne soit lui-même frappé de précarité ?

Il faut le dire nettement — et c'est une constatation qu'il est pénible et grave de faire — les attitudes différentes des Six au regard de la crise monétaire sont provoquées essentiellement par des évolutions économiques divergentes. L'harmonisation des économies en Europe n'est pas encore pour demain et nos compatriotes qui vivent dans les régions frontalières l'ont compris depuis longtemps.

En outre, les gouvernements se sont révélés incapables d'adopter une attitude commune vis-à-vis des mouvements de capitaux flottants ou spéculatifs qui sont une des tares de notre époque. Ils se sont montrés incapables de les maîtriser par les armes habituelles : déclarations d'intention, contrôles administratifs, attitude commune sur le plan monétaire international.

Autrefois, les Etats, les Gouvernements étaient censés défendre l'ordre et un minimum de moralité. Or, dans cette affaire, l'impuissance des Six fait le jeu de la spéculation. Le Deutsche-Mark a déjà été réévalué deux fois. Il le sera peut-être — pourquoi pas ? — une troisième fois, pour la plus grande joie de certains manipulateurs internationaux qui d'ailleurs ont toujours été. M. le ministre des finances lui-même l'a reconnu, les grands gagnants depuis 1967.

Cette fois, la crise a pris un aspect structurel déterminant par suite du jeu de deux facteurs fondamentaux.

Premier facteur : le déficit des paiements américains, qui prend, tout le monde le sait, un caractère permanent. Il n'est pas possible de croire qu'un contrôle de la conjoncture aux Etats-Unis puisse le faire disparaître avant longtemps. L'instrument des mouvements de capitaux que constitue le marché de l'euro-dollar est donc destiné à croître encore.

Deuxième facteur : l'absence de recours. En 1969, on pouvait espérer, et je m'excuse d'être aussi pessimiste, la création

d'un pôle monétaire qui aurait été capable à la fois de contrôler les afflux de dollars et de négocier avec les Etats-Unis la construction d'un nouvel ordre monétaire international. Il semble que désormais cet espoir soit vain, ou tout au moins fort compromis.

Crise, donc, pour l'Europe, mais crise aussi pour le monde entier.

Au niveau de la coopération monétaire internationale la plus large, c'est-à-dire plus généralement, au niveau des relations avec les Etats-Unis, la crise apparaît comme le début du dernier acte de démantèlement de l'ordre monétaire international qui avait été fondé, il y a près de trente ans, Bretton Woods.

Il n'est pas aventureux, dans ces conditions, de penser que l'on s'engage pour une période durable dans une série d'expériences ou d'expédients dont il est d'ailleurs difficile de prévoir la nature exacte car la fluctuation des taux de change peut revêtir de multiples modalités. Et ce n'est un secret pour personne, hélas ! que les banques centrales elles-mêmes participent à cette course vertigineuse.

En un mot, dans la jungle monétaire, tous les coups sont bons. Il n'y a plus ni mécanisme automatique d'équilibre, ni règle du jeu, ni même solidarité.

Crise pour l'Europe, pour le monde, crise aussi pour la France.

Le problème se pose dès lors pour notre pays — je serai très bref à ce sujet, car il relève surtout de la compétence de M. le ministre des finances — de savoir dans quelles conditions le Gouvernement français pourra conserver la maîtrise de la parité du franc.

Déjà, en 1968 et 1969, les mouvements des capitaux flottants avaient provoqué une crise. On pouvait espérer que les modifications des parités — réévaluation du deutsche-mark et dévaluation du franc — avaient rétabli l'équilibre économique et monétaire dont notre pays avait besoin pour une période relativement longue. En fait, la nouvelle crise remet en cause deux ans d'efforts du Gouvernement français.

Certes, le contrôle des changes existe, nous a-t-on dit ; mais il est douteux qu'il soit totalement efficace pour limiter les sorties de capitaux. Il reste le témoignage de la faiblesse d'une monnaie que nul ne songe pour le moment à utiliser comme un refuge. Ce serait une erreur de croire qu'il soit une arme absolue dans les conflits monétaires qui se dessinent.

Quant au franc, il faut reconnaître qu'il a été dévalué pour le tiers environ de notre commerce extérieur.

Ainsi, en France, en Europe, dans le monde, tout est mouvant, tout semble frappé de précarité. Si les Six ne parviennent pas à surmonter leurs divergences, c'est le Marché commun lui-même qui risque à terme d'être démantelé, avec les multiples conséquences que cela comporte pour l'économie française. (Très bien ! très bien ! sur les bords du groupe Progrès et démocratie moderne.)

De ce rapide tour d'horizon on peut tirer deux conclusions, l'une de politique intérieure, l'autre de politique extérieure.

Sur le plan intérieur, il faut constater que la politique économique et monétaire de la France doit être repensée si les événements monétaires continuent. Nous sommes nombreux à avoir demandé un débat sur ces événements et les conséquences économiques et politiques des décisions prises à Bruxelles le 9 mai. On nous l'avait promis à l'occasion de votre déclaration, monsieur le ministre.

Certes, il est peut-être difficile d'engager un débat de ce genre à la veille de la discussion du VI^e Plan, mais tout vaut mieux qu'un silence générateur de toutes les exploitations.

La meilleure façon de lutter contre l'inflation, c'est de dire la vérité au pays. La vérité est que l'équilibre de notre commerce extérieur est précaire, du fait des exportations de produits agricoles toujours menacées, du pourcentage important de ventes d'avions, de matériel militaire ou d'armes qui ne constituent pas des marchés réguliers, du fait enfin que la France importe beaucoup plus de produits finis que nos partenaires, notamment de machines. C'est même le seul pays industrialisé qui importe plus de machines qu'il n'en vend.

La vérité est que la France peut subir plus fortement que d'autres les contrecoups de la situation monétaire internationale.

Si la crise persiste, que se passera-t-il ?

Cette constatation amène tout naturellement de ma part une deuxième conclusion concernant notre politique extérieure. La France a tout intérêt et donc doit s'efforcer de trouver des solutions, éventuellement de compromis, pour mettre fin à la crise de la Communauté européenne.

Je tiens à remercier M. le ministre des affaires étrangères d'avoir pris implicitement cette position et d'avoir fait comprendre que telle était l'orientation politique du Gouvernement, qui vient à plusieurs reprises de montrer son esprit d'ouverture et a pris la bonne direction. Mais, dans le monde qui nous entoure, les bonnes intentions ne suffisent pas. Nous ne sommes pas seuls à jouer, c'est évident.

Avec l'Europe, et au-delà de l'Europe, il faut mettre fin à l'anarchie monétaire, génératrice de toutes les aventures. Il appartient donc à la France, avec ses partenaires, de prendre l'initiative d'une conférence monétaire internationale, européenne d'abord, puis mondiale.

Cependant, les solutions techniques ne suffiront pas. Seule une volonté politique nettement affirmée permettra en Europe de dominer les conflits d'intérêts. Vous l'avez implicitement admis tout à l'heure, monsieur le ministre ; après vous, M. le président de la commission des affaires étrangères l'a fort bien souligné, et M. d'Ornano vient de schématiser les conditions dans lesquelles l'Europe politique pourrait être mieux structurée.

Il vous faut donc vous engager et agir inlassablement dans ce sens, sinon — je vous prie de m'excuser d'être ferme sur ce point — vos efforts n'aboutiront pas.

Comme disait Camus, « pour agir, il ne suffit pas de mettre son fauteuil dans le sens de l'histoire ». Continuez donc, monsieur le ministre. Vous êtes dans la bonne voie. Continuez, mais allez vite ! (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne, de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Stehlin.

M. Paul Stehlin. Mesdames, messieurs, à diverses occasions, j'ai suggéré de cette tribune que notre politique étrangère s'emploie dans les limites du possible et du nécessaire. Cela veut dire que nos efforts doivent tendre vers la construction de l'Europe et la défense, en Méditerranée, des intérêts français et européens, en liaison avec nos partenaires de la Communauté économique européenne.

Vous avez beaucoup parlé de l'Europe, monsieur le ministre ; vous avez un peu parlé de la Méditerranée ; vous n'avez rien dit de l'Algérie.

M. le ministre des affaires étrangères. Mais si !

M. Paul Stehlin. Je pense que nous pourrions combler ces lacunes, car je vais avoir à vous poser à ce sujet des questions auxquelles, je le sais, vous aurez à cœur de répondre à la fin de ce débat.

Pour le reste, il convient de consolider avec nos amis et alliés d'outre-Atlantique les liens vitaux de la solidarité occidentale et d'entretenir avec les autres pays les relations les meilleures possibles dans l'intérêt du développement moral, culturel et économique de la France.

Dans cet ordre de préoccupation, nous avons tout lieu de nous féliciter de ce que le chef de l'Etat ait eu le courage et la clairvoyance de dire oui, là où pendant des années son prédécesseur avait répondu non.

Toutefois, et sans chercher à diminuer le moins du monde la portée des entretiens du Président de la République française avec le Premier ministre britannique, il faut bien dire qu'ils ont surtout consisté à liquider le contentieux politique entre la France et la Grande-Bretagne, afin que notre alliée d'outre-Manche puisse prendre place, comme l'ont toujours souhaité et réclamé nos partenaires, dans la Communauté économique de l'Europe. Très justement, le chef de l'Etat a donc estimé, à son tour, que l'élargissement du Marché commun était une nécessité et répondait à l'intérêt de la France et, partant, de l'Europe. Le succès personnel qu'il a remporté est d'autant plus réel que la France n'a pas eu à se résigner à la candidature anglaise, ni à subir la pression de ses partenaires pour arriver à ce résultat.

Nous sommes-nous pour autant résolument engagés dans la voie de la construction de l'Europe ?

Il est permis d'en douter pour peu que l'on observe le fonctionnement de la Communauté économique et constate à quel point son existence dépend encore de l'humeur et des intérêts particuliers de ses membres. Les crises trop fréquentes qu'elle traverse ne sont pas un signe de bonne santé. Et puis, pour ce qui nous concerne, on ne peut pas tout à la fois parler d'Europe et d'indépendance nationale. Les deux guerres mondiales que nous avons subies, l'occupation totale de la France et sa destruction partielle, les efforts entrepris pour réparer le mal et refaire notre économie, après 1945, ont montré à quel point la survie du pays dépendait du concours et de l'aide d'autres pays, de notre alliance et de notre association avec eux.

Certes, rien ne saurait autant satisfaire l'esprit et flatter le patriotisme que de pouvoir croire à l'indépendance. Comment la France qui n'a pas pu défendre son indépendance, alors qu'elle était encore une grande puissance, pourrait-elle mieux le faire aujourd'hui après le grand bouleversement des valeurs dans le monde ? Des considérations analogues valent pour la Grande-Bretagne et l'Allemagne. Une communauté humaine aspire tout naturellement à la sécurité et la prospérité. Et la politique étrangère a précisément pour objet de définir les conditions de la sécurité et de favoriser la prospérité par les relations entre communautés.

A l'issue de la deuxième guerre mondiale, au moment où les hommes avaient encore pleinement conscience de la monstruosité et de l'inutilité des épreuves subies, l'idée de construction de l'Europe suscita l'enthousiasme, la bonne volonté et la foi de tous ceux qui, par l'élargissement de la communauté dans laquelle ils vivaient, voulaient œuvrer pour un avenir meilleur.

Avec le recul du temps, le grand dessein n'intéresse plus les masses, pourtant directement concernées, car ce sont bien elles qui ont souffert de la guerre et de l'après-guerre. La négociation, par quelques initiés, est redevenue une fin en soi. Un quart de siècle après la naissance en Grande-Bretagne du mouvement généreux qui visait à l'unité européenne, l'admission éventuelle du Royaume-Uni dans un marché commun est saluée comme un événement historique.

Je le répète, je n'entends pas diminuer la signification des récents entretiens franco-britanniques, bien au contraire. Dans la relance de l'idée européenne, ils sont une étape heureuse vers un but que l'on s'acharne depuis un quart de siècle à nous montrer comme encore très lointain.

Il n'y aura d'Europe que le jour où l'unité politique réalisera les conditions nécessaires et suffisantes pour garantir la sécurité et asseoir la prospérité des pays membres de la communauté. Ce serait abuser l'opinion de laisser entendre que le Marché commun, ou tout autre institution communautaire, a une valeur et un avenir en dehors de l'unité politique de l'Europe. Des événements récents dans le domaine monétaire ont montré combien précaire était notre entente économique, dès lors qu'étaient en cause les intérêts particuliers à tel ou tel pays.

Quant à la défense, et dans la mesure où l'opinion s'en préoccupe encore — ce qui paraît douteux — un retrait de l'Europe des forces américaines la réduirait à l'état de néant.

Si notre politique étrangère a marqué des points du côté de l'Europe, elle a, en revanche, beaucoup perdu en Méditerranée.

Il n'était pas besoin d'être grand diplomate pour se rendre compte que l'attitude de plus en plus hostile de l'Algérie à l'égard de la France visait à l'abandon unilatéral des accords d'Evian.

Ce qu'on peut vous reprocher, monsieur le ministre, et je le regrette sur le plan de l'amitié, c'est d'avoir minimisé l'affaire du pétrole algérien et de l'avoir présentée comme une simple péripétie, sans grande importance par rapport à l'ampleur de la coopération avec l'Algérie et des avantages que nous en tirons des points de vue culturel, moral, linguistique et matériel. Cette coopération — et la quasi-totalité de notre presse est de cet avis — n'est plus possible.

D'autres orateurs, sans doute, mettront l'accent sur la faillite de la politique pétrolière et sur l'erreur d'avoir cru à l'étroite association de la France et de l'Algérie « en matière économique et monétaire ».

Mon propos, au sujet de la Méditerranée, sera de parler de notre sécurité.

A une époque, disons 1960, où l'on pouvait encore croire au maintien de la France en Algérie — et les travaux fort coûteux, entrepris un peu partout pour des fins militaires, notamment au Sahara, à Mers-el-Kébir, à Bou-Sfer, au Rocher Noir le confirmaient — le chef de l'Etat et le Gouvernement déclaraient qu'il n'y avait pas de défense possible de la France sans le concours de l'Algérie, du moins de l'utilisation en profondeur de son territoire.

Alors ma question est de savoir ce que sont devenues les installations militaires que nous avons abandonnées. Qui les entretient, et à quelle fin ?

Et, pour être plus précis, j'ajoute : « Que font les milliers d'instructeurs et de techniciens russes en Algérie ? »

Avons-nous dû quitter la base aérienne de Bou-Sfer pour ne pas voir ce qui se passe, tout à côté, à Mers-el-Kébir ?

Si les informations qui ont paru dans la presse sont inexactes, il faut le dire et ne pas laisser croire à l'usage possible des installations militaires en Algérie comme bases de départ à d'éventuelles opérations en direction du Nord.

Je ne parle pas de la Tunisie et du Maroc qui deviendront un jour ce qu'en fera la conjonction algéro-soviétique, et je passe à la Libye.

Depuis que le cas existe, je m'inquiète de la vente d'avions de combat français à ce pays. Le 20 avril dernier, je déposais une question écrite ainsi libellée :

« M. Stehlin rappelle à M. le ministre d'Etat chargé de la défense nationale que sa précédente question écrite concernant l'utilisation indirecte mais réelle des avions de combat qui font l'objet d'un contrat de livraison avec la Libye n'a pas reçu de réponse. Compte tenu, d'une part, de la décision prise de constituer une fédération des républiques arabes éventuellement engagées dans des opérations militaires au Moyen Orient et, d'autre part, des engagements pris par M. le Premier ministre lors de sa déclaration télévisée du 27 janvier 1970, il lui demande quelles mesures il compte prendre et quelles instructions il a déjà données pour que cessent la livraison des armes à destination de la Libye et la formation sur des bases aériennes françaises du personnel libyen destiné à utiliser ces matériels. »

Je n'ai pas obtenu de réponse. A la faveur de ce débat, je me tourne donc vers vous, monsieur le ministre, pour connaître la position du Gouvernement.

J'aimerais savoir — et la télévision elle-même en a parlé — si une affaire à l'origine purement commerciale ne dégénère pas en une véritable coopération militaire franco-libyenne. Car, s'il est exact que nous formons les personnels qui doivent mettre en œuvre près de cent cinquante avions, de combat et autres, avec tout l'environnement technique et opérationnel que cela comporte, j'en conclus que, sur nos bases aériennes et dans les ateliers d'entretien, de très nombreux personnels français sont employés à cette tâche d'instruction et d'entraînement. Selon toute probabilité, une quantité appréciable de matériels, notamment des avions du même type que ceux que nous vendons, sont, par prélèvement sur nos unités de combat, utilisés à cette même fin.

Du fait que nous votons le budget de la défense nationale pour un emploi qui nous a été défini, nous avons le droit et le devoir de savoir qui paie les frais de cette instruction sur notre territoire et aussi en Libye.

Est-ce l'armée de l'air française ou est-ce le budget national ?

De la Libye, passons au conflit israélo-arabe. Depuis quatre ans, très exactement, la France a adopté à l'égard d'Israël une attitude que je peux qualifier de délibérément hostile, cependant qu'elle a pris fait et cause pour les pays arabes dits du champ de bataille. Elle ne peut donc plus avoir un rôle d'arbitre.

Or nous connaissons bien la situation. Constamment menacé, Israël a, en l'espace de vingt ans, subi trois guerres. Chaque fois victorieux, ce petit pays veut par-dessus tout vivre en paix et en bon voisinage avec ceux, quinze fois plus nombreux, qui s'obstinent à vouloir rester ses ennemis et l'éliminer.

Israël sait, et nous le savons aussi, que la survie n'est possible qu'avec des frontières sûres, c'est-à-dire défendables, et reconnues. Ses adversaires ne veulent pas de négociations directes, parce qu'elles impliqueraient d'avance la reconnaissance de l'existence d'Israël.

Dans la mesure où, d'une part, pour des raisons évidentes de sécurité, Israël ne peut accepter un retour à l'état de choses antérieur et où, d'autre part, les pays arabes exigent comme condition préalable à toute tentative de règlement le retrait des forces israéliennes, aucune solution n'est en vue. Israël doit donc prendre le parti de vivre dangereusement, ce dont il s'accorde avec courage, cependant que les pays arabes continueront à menacer de reprendre les hostilités, ce dont ils n'ont aucune envie.

Persister à soutenir les pays arabes comme si nous en étions les alliés, et cela sans aucun avantage de plus pour nous par rapport à d'autres pays, au lieu d'entretenir avec eux des relations normales, c'est faire de la mauvaise politique, c'est nuire gratuitement à l'Etat d'Israël, c'est compromettre pour nous-mêmes et nos partenaires européens la position que nous devons avoir en Méditerranée.

La situation y est comparable à ce qui se passe pour l'Europe. L'Union soviétique a pénétré massivement en Méditerranée où elle veut étendre son hégémonie, tout comme elle a assuré sa domination en direction de l'Ouest, sur un certain nombre de pays européens. En 1968, elle a occupé militairement la Tchécoslovaquie dans la crainte que ce pays communiste pût lui échapper. Récemment, elle a conclu un traité d'amitié et de coopération avec l'Egypte pour bien montrer que, là aussi, elle entend ne pas lâcher prise.

Cette double progression de l'Union soviétique en direction de l'Atlantique procède d'une stratégie soignée et étudiée. Le seul obstacle qu'elle rencontre sur les deux axes de son

avance sont les Etats-Unis. Aussi s'ingénie-t-elle, par les nombreux contacts qu'elle a avec eux, à les rassurer sur ses intentions, à les encourager au retrait de leurs forces d'Europe et de Méditerranée.

Est-il donc si difficile de comprendre que par notre comportement, hier encore à Lisbonne, nous favorisons cette stratégie ? Ou bien est-ce voulu par une sorte de choix tacite, de résignation à une évolution fatale à laquelle succomberait l'Occident ?

L'Union soviétique a l'avantage, sur les pays de démocratie, de ne pas avoir de problèmes intérieurs de nature à limiter ou à neutraliser ses ambitions extérieures. Elle peut, sans risques sociaux, accroître ses forces militaires aux dépens du niveau de vie de sa population. Sa diplomatie a jalousement veillé à ce que l'Europe reste divisée. Le conflit israélo-arabe lui ouvre largement les portes sur la Méditerranée.

M. le ministre des affaires étrangères. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Stehlin ?

M. Paul Stehlin. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Stehlin, vous venez d'évoquer — je cite vos propres termes — « notre comportement, hier encore à Lishonne », en relation avec les problèmes stratégiques. Puis-je vous demander à quoi vous faisiez allusion ?

M. Paul Stehlin. Je faisais allusion à l'isolement dans lequel le Gouvernement place notre pays en n'étant pas d'accord avec ses partenaires européens.

M. le ministre des affaires étrangères. Mais à quel problème songiez-vous en particulier ? A celui de la réduction des forces militaires ?

M. Paul Stehlin. Bien entendu.

M. le ministre des affaires étrangères. En d'autres termes, vous reprochez au Gouvernement d'avoir fait le jeu de la diplomatie soviétique sur un plan où nous avons été les seuls à ne pas accueillir favorablement une ouverture venue de Moscou ?

M. Paul Stehlin. Je m'attendais à cette objection, monsieur le ministre.

M. le ministre des affaires étrangères. Permettez-moi de vous dire que vous devriez faire attention...

M. Paul Stehlin. Je fais attention.

M. le ministre des affaires étrangères. ... (avant de vous enfermer ainsi dans une telle contradiction ! *(Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République.)*)

M. Paul Stehlin. Je ne m'enferme nullement dans une contradiction, monsieur le ministre. Car un problème comme celui-là ne saurait être traité qu'en accord avec nos partenaires européens. Nous ne pouvons pas — vous le savez bien — faire constamment cavalier seul dans les négociations menées avec l'Union soviétique.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Stehlin.

M. Paul Stehlin. Je conclus, monsieur le président, encore qu'il soit juste de tenir compte des interruptions dans le temps de parole qui m'est imparti, comme on joue les prolongations sur un terrain de sport.

Je ne reviens pas sur ce que j'ai dit au sujet de l'Union soviétique. Je répète simplement ma question : quels sont les objectifs de notre politique étrangère ?

Si vous vous contentez de rappeler ceux que vous avez définis, monsieur le ministre, je vous déclare que vous restez dans un rêve.

Couvrez à l'unité de l'Europe, notamment à son unité politique, seule capable dans la conjoncture actuelle et prévisible d'assurer notre prospérité et notre sécurité. Dans cette perspective d'unité, couvrez pour la paix en Méditerranée et par le maintien d'un équilibre que menace notre action en faveur d'un des deux partis.

Couvrez, enfin, pour la solidarité de l'Occident, lié par une civilisation commune, des aspirations communes, un souci commun de sauvegarder la liberté et la dignité de l'homme et, par conséquent, l'indépendance vraie et réelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)*

M. le président. La parole est à M. Odru.

M. Louis Odru. Mesdames, messieurs, c'est en Europe que, par deux fois, a éclaté l'incendie de la guerre mondiale.

Le meurtrier conflit de 1939-1945 est terminé depuis plus d'un quart de siècle, mais ses séquelles ne sont toujours pas liquidées. La politique de guerre froide, la création du bloc militaire atlantique ont provoqué la division de notre continent où les forces armées des deux systèmes mondiaux sont face à face, disposant d'énormes quantités d'armements.

C'est pourquoi nous considérons que le devoir de tous les hommes de bonne volonté est d'œuvrer inlassablement pour la réunion, sans retard, de la conférence sur la sécurité européenne et la coopération ainsi que pour l'ouverture de négociations tendant à la réduction équilibrée des armées et des armements.

C'est l'intérêt du peuple français, de tous les peuples d'Europe, de l'humanité tout entière.

A l'issue de son voyage d'octobre 1970 en Union soviétique, M. le Président de la République a apposé sa signature au bas d'une déclaration commune franco-soviétique qui soulignait — je cite — « que la détente en Europe serait favorisée par la réunion d'une conférence européenne dûment préparée, qui se proposerait de faciliter le développement des rapports et l'instauration d'une coopération permanente entre tous les Etats intéressés, hors du cadre de la politique des blocs. »

M. le ministre des affaires étrangères. C'est ce que j'ai redit tout à l'heure.

M. Louis Odru. Expriment leur accord sur les objectifs à atteindre, les deux parties, la française et la soviétique, se déclarent « favorables à ce projet de conférence européenne » et estimaient « nécessaire, en vue de garantir son heureuse réalisation, qu'il soit précédé d'un travail préparatoire actif et complet, tant par la voie de contacts bilatéraux que, aussitôt que possible, dans le cadre multilatéral ».

La France et l'Union soviétique s'affirmaient prêtes, en ce qui les concernait, à apporter leur contribution à cet effort de préparation. Vous-même, monsieur le ministre, vous vous êtes rendu en Union soviétique le mois dernier et vous avez déclaré « vouloir favoriser et faciliter » la tenue de la conférence, ajoutant : « nous pouvons rechercher les moyens de nous acheminer vers la préparation multilatérale ».

Tout cela était encourageant, et nous l'avons approuvé, souhaitant seulement que l'on passe vite des paroles aux actes.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. Louis Odru. Voici ce vient de se tenir à Lisbonne la conférence des ministres des affaires étrangères de l'alliance atlantique, conférence à laquelle vous avez participé au nom de la France. Le moins que l'on puisse dire, à la lecture du communiqué final, c'est que les membres de l'alliance ne paraissent guère enclins à favoriser de nouveaux et rapides progrès de la détente en Europe. Ils persistent à subordonner, non seulement la tenue, mais la préparation de la conférence européenne sur une base multilatérale à l'aboutissement des négociations à quatre sur Berlin-Ouest. Ils demandent même « le respect des liens entre les secteurs occidentaux de Berlin-Ouest et la République fédérale, tels qu'ils se sont développés avec l'approbation des trois gouvernements » — France, Angleterre, Etats-Unis.

Ce principe est absolument contraire aux accords interalliés de la deuxième guerre mondiale. Il remet en question, quoi qu'on en dise, le statut de Berlin et il ne peut qu'encourager les prétentions de Bonn sur Berlin-Ouest. Disons-le avec franchise, le préalable sur Berlin-Ouest ne s'explique que par la volonté de l'alliance atlantique de retarder le plus possible la conférence européenne sur la sécurité et la coopération.

Ainsi, sans doute, sont satisfaites les désirs de M. Nixon et du gouvernement américain, mais pas la sécurité des peuples qui, comme le nôtre, ne veulent plus voir la guerre dévaster le monde à partir de notre continent.

Et vous avez, monsieur le ministre, au nom de la France, souscrit aux moyens ainsi mis en œuvre contre la réunion rapide de la conférence européenne !

Je sais que pour vous il n'y a pas de préalable à propos de Berlin-Ouest. Il y a seulement — comment dites-vous ? — un « lien de fait » entre le règlement sur Berlin-Ouest et la conférence européenne. La langue française est riche, mais les faits sont les faits et ils sont têtus : même baptisé « lien de fait », c'est bien d'un préalable qu'il s'agit.

Monsieur le ministre, il importe aujourd'hui de dire clairement au Parlement et au pays les mesures que vous comptez prendre pour activer concrètement la préparation de la conférence européenne et cesser de poser des préalables à sa tenue.

La Finlande a proposé sa capitale, Helsinki pour une consultation ouverte à tous les intéressés qui se tiendrait en principe au niveau des ambassadeurs. Quelles instructions avez-vous

données à l'ambassadeur de France à Helsinki où sont représentés, vous le savez, tous les Etats d'Europe, y compris la République fédérale allemande et la République démocratique allemande ?

Pour favoriser la préparation de la conférence sur la sécurité européenne, une autre politique devrait être mise en œuvre à l'égard des deux Etats allemands. Nous préconisons, en particulier, la reconnaissance officielle par la France de la République démocratique allemande, déjà reconnue par vingt-neuf Etats. Il n'est plus possible de continuer à ignorer la République démocratique allemande, un des premiers pays industriels du monde, qui prend une part croissante dans nos échanges, qui reçoit chaque année des Français de plus en plus nombreux, aux opinions les plus diverses mais qui se retrouvent tous d'accord pour constater que le véritable « miracle allemand » d'après guerre, c'est celui de la République démocratique allemande.

Il faut cesser d'accorder à la République fédérale d'Allemagne une sorte de droit de veto sur notre politique allemande, alors que des conversations politiques se sont engagées entre les deux Etats allemands, sinon vous prendrez, aux dépens de la France, de plus en plus de retard sur la réalité européenne.

Nous pensons également que le Gouvernement français, qui a approuvé en son temps la conclusion des traités signés par le chancelier Willy Brandt à Moscou et à Varsovie, devrait affirmer hautement tout l'intérêt qu'il attache à leur ratification, car ces traités ne concernent pas la seule République fédérale allemande. Pour s'en rendre compte, il suffit d'imaginer les répercussions qu'aurait demain, à travers l'Europe et le monde, un éventuel refus de ratification de ces traités par le Gouvernement de Bonn.

Et vous savez qu'il est des forces politiques qui, en République fédérale allemande, au sein de la C. D. U. par exemple, travaillent dans ce sens.

La réduction équilibrée des forces armées et des armements en Europe est aussi une question d'importance. A la conférence de Lisbonne, les ministres du paete atlantique n'ont pu éviter d'en discuter en raison de l'intérêt que cette initiative soviétique suscite dans l'opinion publique internationale. Mais, là aussi, que d'atermolements, que de réticences !

Et voici que vous-même, vous vous absteniez, non point pour blâmer la mauvaise volonté évidente de la réponse atlantique, mais sous le motif, que vous avez rappelé tout à l'heure, que toute négociation de « bloc à bloc » ne peut que renforcer la division de l'Europe.

Comme le notait fort justement un chroniqueur politique parisien : « On ne réduira pas la portée du dialogue russo-américain en se tenant à l'écart ».

Cette abstention française prend d'ailleurs tout son sens lorsque l'on sait que vous préconisez de renforcer, ou au moins de maintenir, les efforts d'armements ouest-européens, lorsque vous rappelez la déclaration de M. Pompidou selon laquelle les dépenses militaires françaises sont incompressibles, ajoutant même que « l'heure de la déflation militaire est passée ».

Cela fait, monsieur le ministre, beaucoup de zèle en faveur de la poursuite d'une course aux armements que notre opinion publique désapprouve, car l'intérêt de notre pays réside dans l'arrêt d'une telle course si dangereuse, dans la renonciation à toute force de frappe nucléaire, dans la participation de nos représentants aux négociations sur le désarmement, dans la signature des traités sur la non-dissémination des armes nucléaires et l'interdiction partielle des expériences.

Votre politique extérieure se veut, aimez-vous dire, adaptée aux nécessités de notre époque. En fait, elle se heurte, comme l'ensemble de la politique gouvernementale, aux limites infranchissables de l'intérêt des grandes sociétés capitalistes. La politique extérieure que vous exprimez est celle du grand capital français, qui, dans ce monde où règne l'argent, tente d'occuper des positions avantageuses, d'élargir ses bases quand il le peut, profitant pour cela des difficultés de ses partenaires, qui font de même à son égard.

L'intégration toujours plus poussée dans la petite Europe des trusts, les prérogatives accordées aux organismes supranationaux du Marché commun, la poursuite de la réalisation d'une union économique et monétaire, l'ouverture faite à la Grande-Bretagne qui provoque le mécontentement généralisé des travailleurs anglais, tout cela répond aux mêmes préoccupations.

Nous ne ménagerons pas nos efforts pour mettre en garde le peuple français contre les dangers qui le menacent et dont un exemple vient de nous être fourni récemment, lors de la dernière crise monétaire qui a abouti à la décision ouest-allemande sur le mark flottant.

Monsieur le ministre, vous avez affirmé à Lisbonne avoir mené, lors des travaux de la conférence atlantique, « une politique d'indépendance nationale et de paix ».

Refuser de prendre part à une négociation, même timide, sur le désarmement, est-ce cela l'indépendance nationale ?

M. le ministre des affaires étrangères. Parce qu'elle ne porte pas sur le désarmement ! C'est tout le problème.

M. Louis Odru. Subordonner la politique allemande de la France à celle de la République fédérale, est-ce cela l'indépendance nationale ?

Ouvrir, comme le prévoit le VI^e Plan, des secteurs importants de l'économie nationale aux capitaux étrangers, notamment américains, est-ce cela l'indépendance nationale ?

Les mots ne sauraient cacher la réalité, c'est-à-dire la tendance à l'alignement sur la politique américaine.

Alors que le peuple américain, en nombre sans cesse plus grand, lutte contre Nixon et sa politique, il ne faut pas confondre — rappelons-le — l'amitié traditionnelle pour le peuple et le rapprochement avec un régime qui pratique la violence et le racisme à l'intérieur et qui développe ses agressions meurtrières à l'extérieur, comme le montrent le génocide au Sud Viet-Nam, les interventions guerrières au Cambodge et au Laos, l'embrassement et la dévastation, par le fer et le feu, de toute la péninsule indochinoise.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait du devoir du Gouvernement français d'élever la voix, aussi souvent qu'il le faudrait, pour dénoncer les milliers d'Oradour, les massacres de l'impérialisme américain en Indochine et pour soutenir les propositions du gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud Viet-Nam, reposant sur la fixation d'une date proche pour le retrait total et inconditionnel des troupes américaines et sur la constitution d'un gouvernement provisoire de coalition ?

L'accord sur ces bases pourrait entraîner un rapide cessez-le-feu, l'ouverture des négociations; ainsi serait enfin ouvert le chemin de la paix en Indochine et de l'indépendance pour les peuples valeureux du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos.

Vous pourriez, nous semble-t-il, d'autant mieux intervenir pour favoriser un tel accord qu'il est conforme à l'esprit du discours de Phnom-Penh du 1^{er} septembre 1966 dont vous affirmez, lorsqu'on vous interroge, que votre Gouvernement lui est demeuré fidèle.

La politique étrangère de votre Gouvernement soutient les régimes dictatoriaux de Grèce, d'Espagne, du Portugal. Lorsque vous étiez à Lisbonne, monsieur le ministre, nous souhaitions que vous vous fassiez l'écho des sentiments de notre peuple qui attendait, contre le choix de la capitale de Salazar et de Caetano comme siège de la réunion atlantique, la protestation du représentant de la France.

M. Hector Rolland. Pour aller en Tchécoslovaquie ?

M. Louis Odru. La seule protestation que nous ayons entendue a été celle du ministre norvégien des affaires étrangères soutenu par le parlement norvégien unanime.

Aussi nous permettez-vous aujourd'hui, du haut de cette tribune, d'adresser le témoignage de notre solidarité agissante au peuple portugais en lutte contre le fascisme intérieur, aux peuples d'Angola, de Mozambique, de Guinée-Bissau qui combattent pour leur indépendance.

M. Michel Boscher. Et aussi le peuple tchèque ?

M. Louis Odru. Si vous le voulez, je vous en parlerai autant de fois que vous le souhaitez.

Chaque fois que nous mettons en cause la politique du Gouvernement français...

M. Michel Boscher. Etes-vous solidaire ou non des dirigeants de Prague actuellement ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur Boscher. M. Odru a seul la parole.

M. Louis Odru. Je n'ai interrompu personne tout à l'heure et j'ai eu quelque mérite.

La politique du parti communiste français à l'égard de la Tchécoslovaquie est bien connue. D'ailleurs, monsieur Boscher, si vous m'écoutez davantage, vous ne vous permettriez pas des interruptions sans queue ni tête comme celles que vous venez de faire. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. Michel Boscher. Elles vous gênent ?

M. Guy Ducoloné. C'est un spécialiste.

M. Louis Odru. Nous nous élevons, une fois de plus, contre les ventes d'armes par le Gouvernement français et par l'O. T. A. N.

au gouvernement colonialiste du Portugal et à ses alliés d'Afrique du Sud, effectuées en violation des résolutions du conseil de sécurité et de l'assemblée générale des Nations unies.

Nous avons conscience, ce faisant, de bien défendre l'intérêt national français et le prestige de notre pays à travers, notamment, tout le continent africain.

Mesdames, messieurs, parce que nous voulons montrer au monde le vrai visage de la France, nous préconisons une politique française de paix, d'indépendance nationale et de coopération fondée sur les principes de la coexistence pacifique.

La France doit lutter activement pour l'instauration d'un système de sécurité collective et de coopération en Europe assurant sa sécurité sans aliéner sa liberté d'action, reposant sur les principes de non-agression et d'assistance mutuelle, la solution négociée des litiges, la dissolution simultanée des blocs militaires de l'Atlantique Nord et du traité de Varsovie, la marche vers le désarmement.

Elle doit, en se dégageant des servitudes atlantiques, trouver sa pleine liberté d'initiative pour apporter une contribution importante et originale à la cause de la paix, comme l'y autorisent ses traditions, son rayonnement dans le monde, son poids politique au milieu des autres nations.

Le développement de la coopération économique, technique, scientifique, culturelle est non seulement une contribution à la paix, mais aussi une nécessité de notre époque, un besoin lié à l'essor des sciences et des techniques. La France pourrait, dans ce domaine, jouer un rôle encore plus important.

Le Marché commun, contre la formation duquel nous avons lutté, constitue actuellement une réalité dont nous tenons compte.

Mais il faut, dans l'intérêt des travailleurs et de la nation, lutter pour modifier le contenu économique et social du Marché commun, combattre les mesures proposées par ses organismes dans le seul intérêt des monopoles, faire aboutir des mesures économiques et sociales de caractère « anti-monopoliste » et démocratique.

Il convient, pensons-nous, de reviser plusieurs dispositions du traité de Rome, notamment celles qui confèrent aux institutions de la Communauté économique européenne le caractère d'organismes en apparence technocratiques, mais en fait soumis aux exigences du grand capital, en dehors de tout contrôle des représentants des travailleurs et des élus du peuple. Les institutions du Marché commun doivent être démocratisées de façon notamment à renforcer le poids, le rôle, les pouvoirs de contrôle des organisations syndicales ouvrières et paysannes sur l'activité et les décisions de la Communauté économique européenne.

Nous estimons également que la France, sans se limiter au cadre étroit du Marché commun, doit développer considérablement toutes les formes de coopération avec tous les pays sans discrimination, avec ceux de l'Ouest comme avec ceux de l'Est, sur la base du respect de l'indépendance et de la souveraineté nationale, de la non-ingérence, du libre consentement et de l'intérêt mutuel. Cela doit s'appliquer également à la coopération, débarrassée de tout esprit néo-colonialiste, avec les pays à peine libérés du carcan de la colonisation, notamment ceux de l'Afrique du Nord — et nous avons déjà dit à ce sujet devant l'Assemblée ce que nous pensions de votre politique pétrolière en Algérie — d'Afrique noire et de Madagascar, à l'égard desquels nous considérons que nous avons des devoirs particuliers.

Enfin, la politique extérieure de la France commande une action soutenue pour un règlement politique d'ensemble du conflit du Moyen-Orient sur la base des résolutions de l'O. N. U., de la reconnaissance de l'existence, dans la plénitude de leurs droits, de tous les Etats de cette région du monde et des droits nationaux du peuple palestinien.

Telles sont les observations et les propositions principales que nous avons voulu présenter au cours de ce débat sur la mise en œuvre d'une grande politique étrangère de la France, se rattachant aux meilleures traditions progressistes de notre peuple, se fondant sur les réalités politiques et économiques de notre temps, allant dans le sens de l'histoire, au service de la paix, de l'indépendance nationale et de la coopération internationale, une politique étrangère excluant, parce que française et démocratique, tout chauvinisme, tout nationalisme comme tout dédain des réalités nationales. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Habib-Deloncle.

M. Michel Habib-Deloncle. Mesdames, messieurs, dans l'équilibre de nos institutions, il appartient au Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, d'énoncer une politique et de la conduire. C'est ce que vous venez de faire, monsieur le ministre des affaires étrangères, dans votre discours, en nous rappelant ce qu'est cette politique.

Il échoit au Parlement et à l'opinion publique de la juger. A cet égard, ce qu'on entend dire ici et là ne laisse pas d'être quelque peu surprenant.

Hier, lorsque le général de Gaulle imprimait sa marque et son style à l'action de la France, on criait un peu partout à l'irréalisme, aux illusions de la grandeur, voire aux fougades.

Aujourd'hui, Jérémie a changé de camp et de ton. Le voilà qui pleure sur l'absence de tout grand dessein et sur le caractère terne des jours d'aujourd'hui.

Ces critiques opposées ne sont qu'un seul et même moyen, en fait, de mettre en cause ce que je crois profondément avoir été et être une seule et même politique : la politique de coopération fondée sur l'indépendance. L'heure est sans doute venue de nous repencher sur ce qui était autrefois des évidences.

Pourquoi l'indépendance et pourquoi la coopération ?

Pourtant, l'indépendance apparaissait naguère comme simplement un droit et ce n'est pas un chauvin ni un nationaliste qui le disait. « Il est un droit supérieur à tous les autres, c'est le droit pour une collectivité nationale de vivre dans son indépendance et dans sa fierté. » Cette phrase est signée Aristide Briand.

Mais aujourd'hui il apparaît qu'il faille aller plus loin et redéfinir l'indépendance ; une intervention que nous avons entendue pendant cette discussion, il y a quelques minutes à peine, nous le prouve de nouveau.

Lorsqu'on parle d'indépendance, on se voit immédiatement confronté au faux problème de l'interdépendance ou au faux problème de l'isolement.

En réalité, si la foi du monde actuel est l'interdépendance — j'en conviens aisément — n'oublions pas que pour être interdépendant il faut d'abord être indépendant. Celui qui dépend de quelqu'un n'a pas d'interdépendance. L'interdépendance suppose la libre conjugaison de deux ou plusieurs volontés indépendantes, non pas l'existence de rapports de domination d'un côté et de soumission de l'autre, car celui qui domine et celui qui est soumis ne sont pas interdépendants.

Qu'est-ce que l'indépendance, en réalité ? C'est une des formes de la participation. C'est le droit pour un peuple de participer à la décision qui engage son destin.

C'est pourquoi nous voyons une relation étroite et indissoluble entre l'indépendance et la liberté. C'est le grand patriote italien Mazzini qui disait déjà au siècle dernier : « Il est faux que la liberté et l'indépendance puissent être disjointes et revendiquées l'une après l'autre. »

L'indépendance est pour nous une forme de la liberté et nous en avons fait une donnée — à mon sens exemplaire — de notre politique. Oh ! ce n'est pas d'hier et j'aime à entendre, monsieur le ministre, celui qui fut le porte-parole de la France libre rappeler ce que lui disait le général de Gaulle lorsqu'il arriva à Londres en juin 1940, où il s'agissait non seulement de remettre la France dans la guerre mais de lui faire, par là même, reconquérir son indépendance.

La décolonisation n'a-t-elle pas été l'affirmation par nous de l'indépendance que nous demandions pour nous-mêmes, nous ne pouvions pas la demander utilement si nous la refusions aux autres ? Cela n'a-t-il pas été de notre part la renonciation à la domination ? Et si ensuite nous avons entrepris avec le général de Gaulle de rétablir l'indépendance de la France au sein de ses alliances, n'était-ce pas pour conduire à l'indépendance de l'Europe ?

L'Europe ? Elle fut coupée en deux à Yalta, elle fut répartie entre deux blocs, elle fut soumise à deux hégémonies, son destin fut décidé en dehors d'elle.

Aujourd'hui encore — cela a déjà été évoqué dans ce débat — on nous propose, pour sortir de cette situation, une réduction simultanée des forces de ces deux puissances hégémoniques qui stationnent sur son territoire. Mais cette réduction devra faire l'objet d'une négociation bilatérale de bloc à bloc.

Et puis laissez-moi vous dire, monsieur le ministre, qu'à notre sens la France a bien fait de prendre à Lisbonne l'attitude qu'elle a prise, car si l'objectif ultime de notre politique doit être la réunification de l'Europe, dans son acception géographique, par la paix et dans l'indépendance, cela ne peut se faire qu'en dépassant le système des blocs et en lui substituant des contacts directs bilatéraux et multilatéraux entre les différents pays qui la composent.

Pour nous, qui avons eu la chance d'être demeurés libres après la tourmente de la deuxième guerre mondiale, cela signifie aussi être à l'affût de toutes les aspirations à l'indépendance qui se manifestent dans tout le continent européen, et notamment dans la partie qui est soumise à un dur régime. Ces aspirations, parfois sévèrement contrariées, finiront — nous avons confiance —

par prévaloir. Là réside l'intérêt d'une conférence de la sécurité européenne où chacun pourrait prendre la parole d'égal à égal.

Mais vous avez raison de soutenir que les chances d'une telle conférence et son intérêt seraient notablement accrus si la table autour de laquelle on doit se réunir était débarrassée de l'irritant problème de Berlin, à propos duquel les bonnes volontés risqueraient de s'enliser en empêchant les participants d'aborder utilement toute autre question.

Si l'indépendance, pour nous et pour les autres, est un des éléments essentiels de notre politique, la coopération ne l'est pas moins.

La coopération, c'est d'abord une loi de notre temps. Les dimensions de notre planète ont rétréci. Les échanges se sont multipliés. Les fragiles équilibres économiques ne dépendent plus, comme autrefois, de circonstances purement nationales, nous en avons eu encore récemment un exemple. La paix même peut être menacée par les conséquences d'événements qui se déroulent à des milliers de kilomètres de nous. Le temps n'est plus où l'on pouvait s'enfermer derrière des frontières comme derrière le mur confortable d'une maison et ignorer les tempêtes extérieures.

Cela serait-il que les responsabilités éminentes de la France nous interdiraient une telle attitude. Oublierions-nous que l'histoire a fait de nous un membre permanent du conseil de sécurité des Nations-Unies, une puissance nucléaire, une des puissances garantes de Berlin ?

Oublierions-nous aussi que l'histoire nous a conféré, il y a déjà quelques siècles, un rayonnement moral et spirituel que les tristes événements de 1940 n'ont pas réussi à éteindre ?

Toute politique de repliement ou d'égoïsme sacré ne peut être que condamnée. N'ayons pas, à l'inverse, la nostalgie du temps de Louis XIV ou du XIX^e siècle. Ne prétendons pas, intervenir à tout bout de champ et dans tout. Constatons que les rapports de force entre l'Europe et les puissances extra-européennes ont changé au détriment de celle-là et au bénéfice de celle-ci. Mais le fait que nous ne puissions plus tout ne signifie pas que nous ne pouvons plus rien.

Notre coopération, nous devons la développer dans deux directions : la coopération pour la paix et la coopération pour le développement.

La coopération pour la paix.

Vous avez, monsieur le ministre, longuement parlé du Proche-Orient et de la Méditerranée. Je n'y reviendrai que pour souligner, comme vous-même, la priorité à donner à la concertation. Il faudrait souhaiter vraiment que la situation dans cette partie du globe qui nous touche de si près soit appréciée de sang-froid et en dehors de tout contenu passionnel.

C'est difficile, qu'il s'agisse du conflit israélo-arabe ou de nos rapports avec l'Algérie. A cet égard, la circonspection de notre attitude a pu parfois être présentée comme une absence, voire comme une faiblesse. Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir réaffirmé, au contraire, une politique de présence, d'indépendance et de rapprochement.

Peut-on souhaiter que, sur ces points où l'opinion est extrêmement sensible, l'explication de la politique menée ne suive pas de trop loin l'événement lui-même ?

Il est des attitudes qui ne sont comprises que si elles sont immédiatement expliquées clairement à l'opinion.

Je n'en dirai pas plus puisque je sais, monsieur le ministre, que vous répondrez tout à l'heure aux questions qui vous ont été posées sur ce point.

Notre coopération pour la paix peut aussi s'exercer sur un autre théâtre, celui de l'Extrême-Orient et de notre politique indochinoise. Je sais bien que votre silence à cet égard ne peut procéder que de votre désir de ne pas surcharger votre propos, mais nous n'ignorons ni les uns ni les autres qu'une partie importante continue de se jouer là-bas. L'extension du conflit vietnamien à la péninsule indochinoise est malheureusement un fait accompli. L'indépendance et la neutralité du Laos et du Cambodge, qui étaient des données permanentes de notre politique, sont menacées, sinon anéanties. La marche vers la paix suit un rythme bien curieux que j'oserai comparer au eha-cha-cha, les pas en arrière succédant aux pas en avant dans un étrange ballet qui semble malheureusement réglé exclusivement par les stratèges électoraux de Washington.

A côté de cette sphère aussi inquiétante, nous voyons le Japon s'avancer à grands pas sur la voie de l'expansion économique qui le conduira peut-être à retrouver un jour des ambitions politiques, et la Chine tendre à sortir de son isolement.

Nous avons, à cet égard, dès 1964, montré la voie et agi, là aussi, de façon exemplaire, même si l'ambassadeur que nous avons envoyé à l'époque n'avait pas encore appris à jouer au ping-pong. (Sourires.) Mais nous ne devrions pas donner le sentiment que nous n'avons plus notre place ni dans un dialogue,

là aussi, qui deviendrait le privilège exclusif des géants — et Dieu sait si la Chine en est un — ni dans des négociations de paix dont nous avons souvent tendance à oublier qu'elles se poursuivent ininterrompue sur le sol même de notre capitale.

Coopérer pour le développement c'est prévenir la guerre au lieu d'essayer de rétablir la paix, c'est ne pas perdre de vue que le sort du monde se jouera sur la manière dont évolueront les relations entre pays riches et pays pauvres.

Nous avons élaboré avec nos amis de la Communauté économique européenne, le système de la convention de Yaoundé. Il a suscité chez nos partenaires africains une grande confiance, qu'ils nous ont donnée dès l'abord car, dès l'abord ils se sont prononcés en faveur de l'Europe et de leurs rapports privilégiés avec elle.

Nous avons le devoir de ne pas les décevoir à un moment où, d'une part, la C. E. E. a accepté de mettre en œuvre un système de préférences généralisées pour tous les produits finis et semi-finis des pays en voie de développement et où, d'autre part, l'élargissement de la Communauté économique européenne, dont nous allons parler, fait entrer ou risque de faire entrer en concurrence pour l'octroi de l'appui européen, des pays qui, jusqu'à présent, n'en ont pas encore bénéficié.

Il reste que sur tous ces points, vous avez pris, et je pense que vous tiendrez à réaffirmer, une position claire en faveur de l'organisation des marchés des matières premières, c'est-à-dire des productions de ces pays en voie de développement.

Vous avez montré et vous tiendrez encore à montrer — je l'espère — la solidarité effective de la France tant avec ces pays qui recherchent quotidiennement le mieux-être de leurs populations qu'avec ceux qui sont confrontés aux grands drames humains.

Hier, monsieur le ministre, la France avait marqué, avec discrétion mais non sans fermeté, sa présence devant le drame humain du Biafra. Aujourd'hui, se déroule au Pakistan oriental une catastrophe de dimension mondiale que nous n'avons pas le droit d'ignorer. Je suis sûr que, là aussi, sans vouloir en rien nous mêler d'affaires qui ne nous regardent pas, nous saurons montrer que le peuple français a toujours un cœur et qu'il est sensible à ce qui se passe loin de lui. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

De ces deux idées fondamentales d'indépendance et de coopération est né un grand dessein, qu'il faut réaffirmer comme tel à temps et à contre-temps : celui de la construction de l'Europe européenne.

Point n'est besoin, monsieur le ministre, de dire que, sur ce point comme sur de nombreux autres, mes collègues du groupe de l'union des démocrates pour la République et moi-même souscrivons aux propos que vous avez tenus, comme nous souscrivons à la politique définie à plusieurs reprises par M. le Président de la République et par M. le Premier ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Mais il convient de dissiper une contradiction apparente : celle qui consiste à manifester, d'une part, un attachement — au demeurant fort légitime — à l'indépendance nationale, dont l'expression juridique est la souveraineté, et, d'autre part, un attachement — non moins légitime — à la coopération européenne, dont la traduction concrète est la Communauté.

On a voulu nous enfermer dans cette contradiction. J'y répondrai clairement en disant qu'à nos yeux l'Europe communautaire assume les indépendances, sans les détruire.

Au fur et à mesure que la construction de l'Europe prend forme, apparaît avec plus d'évidence la distinction entre deux termes qui nous semblaient naguère synonymes : supranationalité et communauté.

Nous avons voulu, par exemple — et ce fut l'une des exigences de notre politique — que l'élargissement de la Communauté ne signifiait pas sa dilution.

La Grande-Bretagne a accepté avec sincérité d'entrer dans une véritable communauté, élément d'une Europe européenne. Cette sincérité, M. le Président de la République en a eu le témoignage lors de ses entretiens avec le Premier ministre britannique. Nous pouvons dire que nous l'avions ressentie nous-mêmes, plusieurs collègues et moi-même, lorsque, récemment, nous avons rencontré nos collègues du Parlement britannique.

De cet accord, certains ont pu se féliciter avec l'arrière-pensée qu'en définitive, par l'entrée de la Grande-Bretagne et de trois autres membres dans le Marché commun, les contraintes communautaires allaient se distendre, voire disparaître.

Et pourtant, la crise monétaire internationale nous met, une fois de plus, en face d'un choix très clair : ou affronter isolé-

ment la pression du dollar, confortée par une inébranlable bonne conscience américaine dont le secrétaire d'Etat des Etats-Unis a encore donné un exemple récemment, lors de la réunion de l'O. C. D. E. ; ou progresser dans la voie de l'union économique et monétaire en acceptant, à cet égard, les indispensables sacrifices.

Mais des événements tout proches montrent bien que rien ne peut en ce domaine, se substituer à la volonté coordonnée des Etats. Aucun mécanisme de contrainte ne pourrait imposer à un Etat membre une décision qu'il ne voudrait pas prendre. Le ressort de la construction européenne, en définitive, c'est la volonté des Etats, traduisant la volonté des peuples.

Pour passer de la Communauté à la confédération, il n'existe qu'une seule méthode : l'accord préalable des volontés qui, seul, engendre la création des mécanismes institutionnels.

L'illusion contraire a longtemps paralysé la progression de l'Europe, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. Elle nous a fait perdre du temps. Un verbalisme supranational, au surplus, a tenu lieu, chez certains, d'esprit européen, jouant en trompe-l'œil pour dissimuler un attachement viscéral aux égoïsmes nationaux les plus sordides. Et quand je parle de ceux-ci je ne vise pas les Français mais plus souvent, au contraire, les partenaires qui nous donnaient volontiers de bonnes leçons « d'europhisme ». (*Exclamations sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

Nous sommes aujourd'hui à la minute de vérité et la France a un rôle essentiel à jouer.

Les entretiens Heath-Pompidou ont démontré — en tout cas à mon sens — l'existence en Grande-Bretagne d'une volonté politique d'adhérer à l'Europe européenne à condition que soient maintenues les souverainetés des Etats membres. (*Applaudissements sur quelques bancs de l'union des démocrates pour la République.*)

Les prochains entretiens Brandt-Pompidou doivent permettre de savoir si la République fédérale d'Allemagne choisit le tête-à-tête économique avec les Etats-Unis, le mark devenant à la fois l'adversaire et l'auxiliaire du dollar, ou si elle revient à la conception d'une communauté dans laquelle chaque Etat, chaque gouvernement national assume démocratiquement, devant son opinion publique, la responsabilité des décisions arrêtées en commun.

Ni sur des intérêts économiques essentiels, ni sur les orientations fondamentales de la politique internationale, un Etat ne peut être engagé malgré lui sur une voie dans laquelle il estime ne pouvoir aller. Mais une fois souscrite l'obligation de ne plus se déterminer que d'un commun accord sur ces points essentiels et fondamentaux, la volonté communautaire doit naître de l'accord des volontés nationales et les mécanismes institutionnels d'expression de ces volontés en découlent tout naturellement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

Telle est la voie proposée par le Président de la République. Il faut maintenant s'assurer de la volonté conforme de nos partenaires et aller de l'avant. Il s'agit bien là d'un grand dessein, monsieur le ministre, puisqu'il est question non pas de changer des textes ou des articles de traités mais, au plus profond de nous-mêmes, de modifier des comportements.

En toute chose, il faut considérer la fin. La construction européenne n'est pas une fin en soi. Elle est l'expression présente de notre volonté d'indépendance et de coopération. Elle répond à notre désir de reprendre la maîtrise de notre destin, de n'être plus de simples objets de la politique internationale mais de véritables sujets.

La France, et ce sera son honneur, est la première, depuis la seconde guerre mondiale, à avoir dit aux peuples d'Europe que leur sort ne devait se déterminer ni à Washington ni à Moscou, et qu'ils avaient par eux-mêmes une mission à remplir vis-à-vis du reste du monde.

Au moment où tant de signes encourageants montrent que, de jour en jour, davantage d'Européens sont prêts à le comprendre et à s'engager sur la même voie, n'hésitez pas, monsieur le ministre, à proposer hardiment aux Français cette politique comme une grande ambition nationale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.*)

M. le président. La parole est à M. Mitterrand.

M. François Mitterrand. Mes chers collègues, la France, depuis qu'elle existe, nation pourvue d'un Etat, n'a pas connu beaucoup de répit dans les affaires du monde. Ainsi l'ont voulu l'histoire et la géographie, et sans doute aussi la nature même de notre peuple.

Elle a souvent changé de régime — quatorze fois en moins de deux cents ans — mais, pardonnez cette évidence, elle n'a pas pour autant changé de place et n'a guère changé d'intérêts.

Il est arrivé que des Français choisissent, plutôt que la France, le roi d'Espagne ou la reine d'Angleterre, l'Ouest contre l'Est, ou le contraire. Il est arrivé que des dirigeants de la France choisissent, contre les Français, l'ennemi vainqueur de la veille.

Mais, hors quelques périodes où les déchirements intérieurs ont prévalu sur notre unité nationale, on distingue aisément les principales lignes de force autour desquelles se sont organisées notre politique étrangère et notre politique militaire ou, en d'autres termes, comment nous avons conçu, à travers les siècles, la présence de la France dans le monde et les normes de sa sécurité.

Au centre de tout, l'indépendance de la patrie, à l'intérieur de ce qu'il était convenu d'appeler nos frontières naturelles, et autour de ces frontières, des glacis : le Rhin, la Méditerranée, l'Afrique du Nord.

Avec nos plus puissants voisins, l'éternel jeu de bascule selon le moment, l'humeur, les dispositions de chacun, toujours face au plus fort ou au plus menaçant. Avec les moins puissants — petits Etats d'Allemagne ou d'Italie jadis, pays de l'Europe centrale ou orientale plus récemment — une entente privilégiée ou, comme on dirait aujourd'hui, une sorte de leadership.

Et puis, l'allié lointain — turc, russe, américain — pour le renfort ou pour la diversion.

Enfin, avec ou malgré la parenthèse coloniale, des ponts jetés, des solidarités nouées, une langue véhiculaire commune à plus de cinquante millions d'hommes hors de France.

Il semble que le général de Gaulle se soit inspiré de ces données de base, pour la plupart traditionnelles au demeurant, lorsque, après trois années de tâtonnement, il a fixé les objectifs actuels de notre diplomatie. Je dis « les objectifs actuels » sans savoir au fond si c'est bien toujours vrai.

On aperçoit cependant comment la France à cette époque, prise dans l'étau des blocs militaires, soumise comme le reste du monde, à l'exception de la Chine et peut-être de quelques autres zones oubliées par les grands, au partage du monde entre les deux empires, a tenté de se dégager, restant dans une alliance sans y rester exactement, approchant de l'autre sans y entrer, se défiant de toute communauté qui eût altéré un tant soit peu sa liberté de choix, liant étroitement son destin à sa capacité de défense autonome.

Les successeurs du général de Gaulle vont partout répétant — et ils ont raison de le répéter — que nous n'avons de visées territoriales nulle part, que nous voulons la paix, que nous attendons seulement des autres qu'ils nous la laissent, qu'ayant pris hautement parti pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes nous comptons disposer du nôtre à notre guise.

Mais ils ont peut-être tort en revanche d'ajouter, comme s'il s'agissait d'une gloire sans pareille, que la France, grâce à eux, ne fait de guerre à personne, qu'elle n'est mêlée de près ou de loin à aucun conflit sur la surface du globe. Regardez donc autour de vous. Vous verrez qu'à l'exception de deux d'entre eux, tous les peuples d'Europe connaissent ce bonheur et pourraient parler ce langage.

C'est que l'alarme ou la sécurité, la guerre ou la paix ne tiennent plus dans notre verre. L'équilibre de la terreur atomique, le flux de milliards d'êtres humains dominés par la faim, la revendication des travailleurs, partie prenante des temps nouveaux, les pesées démographiques, l'accélération de la science et de la technique, la conquête de l'espace — que sais-je encore ! — sans modifier la volonté de la France de rester elle-même et de se perpétuer, lui proposent, à mon sens tout au moins, d'autres moyens d'y parvenir que ceux qu'elle a connus jusqu'à maintenant.

Si je cédaï à mon premier mouvement — on dit que c'est le bon — je commencerais cette deuxième partie de mon intervention à la manière d'une fable un peu triste, un peu désabusée : nous avions deux amis, deux amis d'élection, l'Allemagne et l'Algérie.

Ces deux amis, nous les avons choisis pour diverses raisons, certes, mais surtout parce que l'alliance algérienne exprimait à nos yeux une certaine politique méditerranéenne, une façon de concevoir le statut de la mer Méditerranée rendue à ses riverains, une façon de garder contact avec l'autre Afrique, l'Afrique noire, celle que M. le Président de la République appelait l'autre jour très justement « l'Afrique profonde », et parce que l'alliance allemande exprimait une politique déterminée sur le continent de l'Europe.

Qu'en est-il advenu ? Voilà une question fondamentale.

Les circonstances sont récentes et méritent qu'on s'y arrête. Elles montreront comment un certain refus de la réalité au

bénéfice d'illusions provisoirement commodes a pu placer la France, à deux reprises depuis le début de cette année, dans une situation déplorable.

Les accords d'Evian signés avec l'Algérie datent de 1962, l'accord sur les hydrocarbures de 1965. La négociation pétrolière pour le renouvellement de ce dernier accord a commencé en novembre 1969. La nationalisation des compagnies par le gouvernement algérien a été décrétée le 24 février 1971. La négociation s'est poursuivie au niveau gouvernemental jusqu'au 16 avril, date du mémorandum français qui marque la volonté de notre gouvernement de mettre fin aux relations préférentielles entre l'Algérie et la France.

Auparavant, le gouvernement algérien avait nationalisé : en 1963, les tabacs, les allumettes ; en 1964, les industries alimentaires, le cinéma ; en 1966, les mines ; en 1968, la distribution de l'essence, les matériaux de construction, les engrais, les cimenteries. Tout cela a été rappelé par M. Edouard Bonnefous à la tribune du Sénat, devant vous, monsieur le ministre des affaires étrangères.

A l'encontre des articles 4 et 5 des accords d'Evian, les biens des 850.000 Français qui s'étaient trouvés dans l'obligation de partir avaient été déclarés vacants et l'Etat algérien en avait aussitôt pris possession.

Quant au pétrole algérien, que nous payions pratiquement en dollars depuis l'abandon en 1964 de la zone franc par l'Algérie, bien qu'il nous ait coûté de 15 à 25 p. 100 plus cher que le cours mondial, on nous explique maintenant qu'il n'était pas tellement nécessaire à notre économie puisque sa part ne représentait plus, aux dernières nouvelles, que 10 p. 100 du total de nos importations pétrolières.

Dans le même moment, de 1963 à 1970, la France fournissait à l'Algérie, pour l'achèvement du plan de Constantine — les chiffres me sont fournis par M. le ministre des affaires étrangères — 1.500 millions de francs. Elle lui dispensait une aide « non liée », la seule qui nous importe, de 1.320 millions de francs, dont, par définition, le gouvernement d'Alger décidait seul l'affectation en fonction de ses seuls intérêts. La France apportait enfin à l'Algérie un concours financier pour son industrialisation à concurrence de deux milliards.

Cela ne me fait pas conclure que nous étions de mauvais marchands. La coopération, telle qu'elle continue, représente un acquis pour notre pays et les exportations que nous valait cette politique n'étaient pas non plus négligeables.

M. Maurice Schumann a établi, devant le Sénat, la longue liste des manquements algériens. Il s'est étonné de ce que « les accords d'Evian n'eussent pas résisté à l'épreuve de l'indépendance » et il a conclu que « du fait du partenaire algérien, la coopération privilégiée s'était peu à peu vidée de sa substance ».

Que penser, mes chers collègues, de ce malentendu, pour employer un mot discret ? Que l'Algérie a cultivé l'insolence et la France la mansuétude ? Ce serait peut-être trop simple. J'y vois davantage, de la part de notre gouvernement, une erreur de conception, et c'est ce qui me paraît le plus important.

Lorsque l'ambassadeur d'Algérie à Paris déclarait : « Il y a incompatibilité entre les droits acquis pendant la colonisation et l'ordre juridique né de l'indépendance », on pouvait s'inquiéter de cette notion évolutive des contrats, mais on ne pouvait en ignorer la signification historique. D'autant moins que les avertissements ne manquaient pas.

La nationalisation des richesses minérales et énergétiques figurait au programme du G. P. R. A. depuis sa réunion de Tripoli en 1961. Le 5 février 1968, à la deuxième conférence nationale des présidents des assemblées populaires communales, M. Boumediène avait dit : « Pour ce qui est de la libération de notre économie nationale, je pense que l'Algérie a de quoi être fière puisqu'elle a pu éliminer les dernières séquelles coloniales et les derniers bastions des exploités et des monopoles... Il en va de même pour les sociétés pétrolières en dépit de la délicatesse particulière qui entoure ce problème. »

Le 14 mai de la même année, était décidée la nationalisation des sociétés de distribution des produits pétroliers « conformément — toujours selon M. Boumediène — à notre politique visant l'exploitation par nous-mêmes de nos richesses naturelles ».

Qui pouvait se laisser tromper devant cette franchise brutale ?

Ou bien vous n'y avez pas cru parce que vous pensiez que la pression de la France suffirait, que, d'atmolement en atmolement, vous auriez raison de la revendication algérienne.

Ou bien vous y avez cru, mais vous avez préféré, pour d'obscures raisons, à moins qu'elles ne soient trop claires, n'en rien laisser paraître.

Rien n'explique, en effet, la surprise, la carence de votre diplomatie. le silence de votre gouvernement et, finalement, le coup moral, psychologique, politique et financier porté à notre pays.

Erreur de conception, disais-je. On ne peut à la fois consentir à l'indépendance d'un peuple et lui disputer la propriété et l'usage des richesses de son sol. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des affaires étrangères. Monsieur Mitterrand, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. François Mitterrand. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires étrangères. J'écoute sans surprise votre très beau discours, comme toujours admirablement construit et d'une grande courtoisie — je vous remercie de m'avoir autorisé à vous interrompre — mais où et quand le Gouvernement français a-t-il contesté le droit de l'Algérie, pays indépendant, à s'approprier ses richesses naturelles ? Nous ne l'avons jamais contesté ; au contraire, nous l'avons toujours affirmé !

Ce que nous avons dit, c'est que le maintien d'une coopération, même non privilégiée — et, à plus forte raison, d'une coopération privilégiée — impliquait qu'en application des engagements pris, toute mesure de nationalisation s'accompagnât d'une juste et équitable indemnité.

Voilà le fond du problème et ce n'est qu'en cela que résidait le différend.

Mais je ne veux rien ajouter pour ne pas compromettre l'évolution de certaines négociations encore en cours. Je vous rappelle que, tout à l'heure, à cette même tribune, j'ai dit, citant un mot célèbre du général de Gaulle, que je n'entendais pas « insulter l'avenir ». (*Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.*)

M. François Mitterrand. Si l'avenir doit ressembler au passé, nous avons le droit de nous inquiéter.

Les engagements discrets que vous prenez ont moins de valeurs, à mes yeux, que les réalités que vous m'offrez.

Sur le plan du droit et de la notion de propriété on peut discuter très longuement. Mais sur le plan des faits, il est vrai que l'usage du pétrole algérien était à sens unique, puisque le pays exploitant bénéficiait de 47,5 p. 100 du prix et le pays producteur de 8 p. 100.

Ce qui m'intéresse aujourd'hui, ce n'est pas de donner raison à l'un ou à l'autre, et je dirai de quelle manière je désapprouve le gouvernement algérien.

Ce qui m'étonne, c'est que, dans un cas comme dans l'autre, le Gouvernement français ait paru surpris par un événement qui a toujours laissé l'initiative au chef de ce pays indépendant pour aboutir à la ruine d'une alliance, à la ruine d'une politique, et peut-être bien à la ruine d'une économie.

Je disais il y a un instant que je n'approuvais pas certains aspects du comportement du gouvernement algérien, ses surenchères excessives qui sont allées jusqu'à l'exigence d'une indemnisation pour le préjudice subi par l'Algérie du fait du choix de l'itinéraire tunisien pour l'évacuation par pipe-line du pétrole de Zazaïtine-Edjelé, itinéraire au demeurant deux fois plus court que l'itinéraire algérien, ainsi que d'une indemnisation pour le préjudice subi par l'Algérie du fait d'une mauvaise exploitation du gisement de Zazaïtine pendant la guerre d'Algérie, qui aurait eu pour conséquence une insuffisance de rentrées fiscales.

Mais je crois savoir, monsieur le ministre, qu'au fond, ce n'est pas sur le pétrole que la négociation Alphand a échoué. A cet égard, nous avions soit cédé, en dépit de vos affirmations, soit renvoyé à des jours meilleurs, conformément à vos affirmations. Je crois savoir que c'est plus précisément sur les aides financières et, finalement, sur une politique, que nous avons rompu.

Est-ce exact ? Pour le savoir, il conviendrait, pour l'opinion française, pour l'opinion algérienne, pour l'opinion internationale, qu'un livre blanc, selon la suggestion de M. Peyrefitte, fût publié. C'est ce que je vous demande aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Quant à la crise monétaire allemande, elle a surgi comme le tonnerre dans un ciel que l'on disait serein.

Je n'ai pas sur ce point, même si cela vous surprend, de réserves à formuler sur l'attitude du Gouvernement, sauf à reprocher une lenteur de réaction inopportune.

Mais il faut aller plus loin dans l'analyse et poser ces questions :

Le Gouvernement allemand est-il coupable d'avoir violé les accords de Bretton Woods ?

Est-il coupable d'avoir altéré les chances de l'union monétaire ?

Est-il coupable d'avoir considéré ses relations avec les Etats-Unis d'Amérique avant la solidarité qu'il doit à ses partenaires européens ?

Oui, trois fois oui, sans doute.

Pouvait-il faire autrement ? Non, une fois non, sans doute.

En vérité, il y a incompatibilité de fond entre une politique agricole commune, reposant sur un prix unique en dollars des produits agricoles, et des taux de change fluctuants. Et si cette incompatibilité devient manifeste à cause de la crise actuelle, on doit aussi se demander, comme le remarquait Raymond Aron dans *Le Figaro*, s'il n'est pas vain de chercher à réduire les marges de fluctuation entre les monnaies des Six tant que le Marché commun sera inséré dans un système monétaire « que l'abondance des dollars et des eurodollars rend à chaque instant vulnérable ».

Bref, les gouvernements des Six s'étaient engagés à réduire cette marge de fluctuation. Mais, en décidant de faire flotter le mark, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a adopté une politique qui va à l'encontre de tous les objectifs proclamés.

Tel est le sort de cette Europe, de cette fraction d'Europe qui est la nôtre ! Elle passe toujours après les préoccupations immédiates de ceux qui la composent. Incriminer l'absence d'une politique commune va de soi, bien qu'on ne la voie pas s'instaurer.

Mais cela, monsieur le ministre, nous oblige à d'autres réflexions.

Nous vous avons entendu, cet après-midi, vous réjouir, au nom de la France, de l'entrée probable du Royaume-Uni dans la Communauté.

Vous avez évoqué les souvenirs de douleur et de grandeur qui unissent nos deux pays. Vous avez montré que, au prix d'aménagements dans le temps, la Grande-Bretagne était prête à souscrire aux obligations communes. C'était donc possible !

Nous le pensions depuis longtemps, mais nous ne marchanderons pas pour autant nos compliments à M. le Président de la République pour l'avoir pensé à son tour, ce qui, de sa part, n'était pas sans mérite. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous n'en sommes certes pas au « volapük ». Mais n'est-ce pas M. Maurice Schumann... ; pourquoi pas ? (*Sourires.*)

Je le disais tout à l'heure, étrange sort que celui de l'Europe.

La crise monétaire allemande la montre soudain telle qu'elle est, divisée, dépendante. Et, dans le même moment, la voici qui retrouve espoir.

Certes, à chacun son Europe ! J'en compte trois.

Il y avait l'Europe des Européens, celle que Jean Monnet et Robert Schuman ont portée sur les fonts baptismaux, celle des Etats unis d'Europe, dont M. Giscard d'Estaing fut l'un des premiers partisans.

Il y a l'Europe européenne, celle du général de Gaulle, l'Europe des patries, avec son axe Paris—Bonn, soupçonneuse envers le Royaume-Uni, intransigeante afin d'échapper à l'emprise américaine.

Et voici l'Europe paneuropéenne, celle que proposent la Russie soviétique et les pays de l'Est à l'occasion d'une conférence de sécurité demandée avec insistance et que j'approuve personnellement depuis le premier jour.

La première de ces Europe va jusqu'au pouvoir politique supranational. Les deux autres s'y refusent, mais nourrissent d'une substance de plus en plus réelle leur contenu économique, technique et culturel.

Gardons-nous du maximalisme et voyons l'histoire avancer. Tout ce qui contribuera à faire de notre Europe une communauté indépendante, à renforcer ses pouvoirs, à lui donner de l'unité, à l'étayer sur des structures démocratiques et loin de la puissance transnationale des monopoles, enfin, à lui conférer un rôle majeur dans la vie du monde sera bon. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

J'imagine mal ce que M. le Président de la République entend par « Europe confédérale », ou plutôt j'imagine mal qu'elle puisse en rester là, n'être pas qu'une étape, et je fais confiance à l'histoire prochaine.

Quelques mots, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour conclure.

J'approuve la démarche de M. Pompidou pour la défense de la langue française. Il me semble que c'est aller à l'essentiel. Mais l'expérience prouve que les langues universelles ont toujours été supportées par la force. Force militaire ? Presque toujours. Force économique ? Assurément. Force morale ? Oui, si l'on ne cède pas sur certaines valeurs.

Je sais que la politique étrangère a ses raisons que le cœur ne connaît pas, mais est-il si nécessaire d'en rajouter ?

On me dira, par exemple, que la Russie soviétique entretient d'excellentes relations avec la Grèce des colonels et qu'il n'appartient pas à la France de se montrer plus rigoriste. Cela suffit-il pour justifier le comportement de certains de nos représentants qui oublient de condamner l'arbitraire et la torture ?

On me dira qu'il y a beau temps que des relations normales ont été rétablies avec l'Espagne du général Franco et qu'il n'y a pas lieu de revenir là-dessus. Est-il normal, pour autant, que nous fassions la chasse aux Basques espagnols qui se sont réfugiés chez nous ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

On me dira que si la France ne s'était pas faite fournisseur d'armes en tous genres, d'autres pays, tout aussi honorables qu'elle, auraient été ravis de vendre à notre place canons, avions et mitrailleuses. Mais l'argument vaut-il quand nous alimentons la guerre à sens unique, au nom de la neutralité ?

Lorsqu'on représente un esprit, une histoire, et donc un avenir, les valeurs que j'ai évoquées, il est certains principes sur lesquels on ne doit jamais transiger. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Comme tous les membres de cette Assemblée, j'ai écouté avec beaucoup d'attention l'argumentation de M. Mitterrand.

Comme beaucoup, sans doute, j'ai été frappé du fait que, contrairement à son habitude, ses critiques n'ont pas porté sur la politique étrangère de la France. Toute son argumentation a consisté en critiques de la politique algérienne, de la politique allemande ou des régimes intérieurs espagnol et grec.

Cela montre à l'évidence que si, à certains moments, il a pu douter des objectifs de la politique étrangère de notre pays, il les reconnaît aujourd'hui comme valables et se contente de regretter que certains pays, européens ou africains, ne comprennent pas cette politique et ne jouent pas avec nous le jeu naturel.

Cela prouve aussi que la politique étrangère d'un pays comme le nôtre intéresse, comme M. le ministre des affaires étrangères le disait tout à l'heure, le pays tout entier. Il n'est donc pas extraordinaire que, dans certaines circonstances, et notamment dans celle-là, les parlementaires de toutes les tendances se retrouvent.

En tout cas, je prends acte, comme tous nos collègues, que pour la première fois les critiques n'ont pas été suscitées par la politique étrangère de la France.

Il est certain que, dans deux domaines au moins, la politique européenne et la politique de coopération, les grandes lignes que le général de Gaulle avait tracées trouvent aujourd'hui leur consécration. Il est certain aussi que ce n'est pas la politique française qui s'est trouvée modifiée, mais que c'est celle des autres pays européens et que, de ce fait, les objectifs que recherche la France peuvent enfin être atteints.

Je voudrais, dans le court laps de temps qui m'est imparti, limiter mon intervention à l'étude des aspects européens de la politique française. A cet égard, comme l'a souligné M. le ministre des affaires étrangères, cette politique n'a pas vraiment varié.

Je voudrais ensuite montrer les efforts qu'il reste à consentir et les conséquences politiques que l'on peut tirer de cette situation.

La politique française à l'égard de l'Europe n'a pas varié, en effet, car notre pays a toujours souhaité la construction d'une Europe européenne, c'est-à-dire indépendante. Il lui a paru indispensable que l'Europe maintienne l'équilibre non seulement entre l'Est et l'Ouest, mais aussi entre les pays sous-développés et les pays en voie de développement. Cette recherche d'un équilibre ne peut réussir, ni même se concevoir, que si l'Europe est elle-même, c'est-à-dire, je le répète, si elle est indépendante à tous égards.

La Grande-Bretagne — dont l'entrée dans l'Europe est nécessaire et souhaitée, et que M. Mitterrand a, lui aussi, approuvée — n'était prête ni psychologiquement ni économiquement, pas plus en 1962 qu'en 1967, à apprécier cette conception purement européenne que nous souhaitons.

Les raisons qui avaient empêché cette entrée à ces deux dates n'existant plus aujourd'hui, il était bien naturel que la France fit savoir avec éclat que désormais elle souhaitait ardemment l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, pour renforcer cette politique européenne que nous souhaitons depuis le départ.

En outre, la conception française d'une Europe confédérale, voulue par le Président de la République, progresse dans tous les pays d'Europe et semble d'ailleurs désormais de plus en plus partagée par nos partenaires. Si bien que les querelles entre les tenants d'un nationalisme étroit et ceux d'une supranationalité dépassée sont aujourd'hui de fausses querelles. Une vision prospective, plus réaliste et mieux adaptée, s'impose en l'occurrence.

En tout cas, dans cette construction de l'Europe, la France aura sans aucun doute réussi à faire adopter ses vues par ses partenaires, qu'elle aura fait profiter de son apport original.

Ainsi, ce n'est pas la France qui a changé sa politique ; c'est l'Europe tout entière qui a compris la nécessité de cette politique, qui s'y est adaptée et qui, par conséquent, réussira.

La politique étrangère ne se planifie pas. Elle ne saurait s'accommoder d'objectifs à court terme et il est bien naturel que, dans un domaine aussi important que celui de la construction européenne, la progression soit lente et qu'on enregistre à certains moments des échecs ou des retards.

Il en va de même pour notre politique méditerranéenne. Ceux qui la critiquent aujourd'hui, après avoir critiqué notre politique européenne, se rendront compte, dans quelques mois ou dans quelques années, que, finalement, cette politique est la seule qui nous permette d'atteindre notre objectif initial, à savoir l'établissement de la paix en Méditerranée.

M. le ministre des affaires étrangères. Très bien !

M. Olivier Stirn. Pour en revenir à l'Europe, je dirai que, si beaucoup a déjà été fait, des étapes restent encore à franchir en matière d'élargissement et d'approfondissement.

En ce qui concerne d'abord l'élargissement, on peut penser que l'effet d'entraînement de l'Europe actuellement en construction sera tel que d'autres peuples se joindront à nous.

M. Mitterrand a fait allusion à la Grèce et à l'Espagne. Peut-être, un jour, le poids de l'Europe et son humanisme inciteront-ils ces pays à changer de régime politique intérieur, parce que ceux-ci aspirent à entrer dans l'Europe et qu'ils se rendront bien compte qu'ils ne le peuvent qu'en devenant démocratiques.

Peut-être même, un jour, les pays de l'Est suivront-ils le même chemin. L'attrait de l'Europe favorisera alors son expansion, et il serait vraiment fâcheux que, fermant définitivement la porte à ces peuples et n'entretenant avec eux aucune relation, nous ne puissions pas garantir l'avenir.

Si l'on souhaite à long terme une Europe entièrement pacifiée, une Europe qui, dans le reste du monde, puisse « faire le poids », il est naturel et normal d'espérer que, leurs régimes intérieurs évoluant, d'autres pays que ceux qui constituent actuellement l'Europe ou qui vont la constituer puissent y adhérer.

Etape aussi à franchir dans l'approfondissement. Après l'union économique et monétaire, dont a parlé M. le ministre, après la politique financière commune, une action plus lointaine reste à rechercher : l'établissement de la défense commune.

En effet, tant que l'Europe ne disposera pas des moyens de sa propre défense, elle ne pourra, en cas de risque de conflit, jouer le rôle d'équilibre auquel elle aspire.

Il est donc souhaitable qu'à long terme nous nous préparions à une défense commune, d'autant que les Etats-Unis d'Amérique ressentent avec de plus en plus de difficulté le poids de l'aide militaire qu'ils sont actuellement tenus de nous apporter ; et nul ne peut affirmer que cette aide continuera dans l'avenir.

Par conséquent, si nous ne prenons pas nous-mêmes les moyens de notre défense, il est possible qu'à long terme, personne d'autre ne le fasse à notre place.

En tout cas, dans la construction européenne la France retrouve sa vocation et sa place. Située au cœur de l'Europe, entre l'Europe saxonne et l'Europe méditerranéenne, il est certain que la France représente le berceau de l'humanisme occidental ; elle exerce encore une influence morale considérable et elle peut donc mettre son génie au service des Européens. Elle sera d'ailleurs d'autant plus écoutée qu'elle restera fidèle à elle-même et qu'elle réussira son expansion économique.

Il n'en reste pas moins que le monde se sentirait différent sans la France et que la France, elle, a besoin de poursuivre un idéal, de rechercher un grand dessein — ce qui est le cas — pour être elle-même. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre de l'économie et des finances. Mesdames, messieurs, la politique étrangère est aussi, parfois, la politique monétaire. C'est pourquoi le Gouvernement a pensé qu'il était nécessaire, dans ce débat consacré à la politique étrangère de la France, de donner des explications à l'Assemblée nationale sur certains aspects récents de la situation monétaire internationale.

En effet, au cours du mois de mai, puis au cours du mois de juin, nous avons enregistré deux grands événements sur le plan monétaire : en mai, la crise monétaire ; en juin, les conversations relatives aux aspects monétaires de la candidature britannique au Marché commun.

J'ai déjà eu l'occasion de répondre, vous vous en souvenez, à des questions d'actualité sur la crise monétaire. Avec la promptitude que M. Mitterrand souhaitait, j'avais alors indiqué que l'objectif du Gouvernement français était double : d'une part, tenir la France à l'écart de la crise monétaire internationale ; d'autre part, éviter, sur le plan européen, tout dommage irréparable porté à l'organisation de notre union économique et monétaire.

D'abord, tenir la France à l'écart de la crise monétaire : nous pouvons maintenant juger des événements avec un certain recul. Cela a été chose faite. En France, aucune spéculation n'a été enregistrée sur le franc, il n'y a pas eu davantage de changement de parité de notre monnaie ; à aucun moment, dans le sens de l'entrée ou de la sortie, nous n'avons connu ces grands mouvements de capitaux qui ont affecté tel ou tel de nos voisins. Ainsi, les mesures techniques et politiques qui ont été prises ont tenu la France à l'abri de la secousse monétaire internationale.

Le second objectif tendait à éviter que cette crise ne cause un dommage irréparable à la construction de l'union économique et monétaire souhaitée par la France depuis la conférence de La Haye.

Il explique à la fois la compréhension que le Gouvernement français a manifestée et la suite de son action.

Après de longs débats avec nos partenaires, nous avons manifesté notre compréhension face à la solution adoptée par certains d'entre eux qui consistait à laisser flotter leur monnaie pour une période de temps limitée.

A ce propos, j'indique à M. Mitterrand que, dans les questions qu'il a posées — ou qu'il s'est posées — sur l'attitude de l'Allemagne fédérale lors de cette crise, je ne crois pas qu'il faille donner, comme il a paru le faire, une espèce de primauté à la recherche par ce pays d'une solution qui eût été favorable aux intérêts des Etats-Unis d'Amérique.

Ayant observé de près le déroulement de cette crise, je crois que ce sont des considérations internes, et notamment les menaces réelles d'inflation au sein de la République fédérale d'Allemagne, qui ont, dans une large mesure, commandé le choix de la décision technique du Gouvernement allemand.

M. François Mitterrand. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre de l'économie et des finances. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Mitterrand, avec l'autorisation de l'orateur.

M. François Mitterrand. Monsieur le ministre, subjectivement, peut-être est-ce exact, vous le savez mieux que moi. Mais, objectivement, c'est tout de même bien la politique américaine qui a conduit le gouvernement allemand à prendre ces dispositions.

M. le ministre de l'économie et des finances. Je ne sais pas si l'on peut distinguer dans cette affaire le subjectif de l'objectif.

Dans la circonstance, les éléments qui ont conduit à cette décision étaient liés, je crois, à la situation conjoncturelle de l'économie allemande. Il se trouve que la technique adoptée rejoignait le désir manifesté depuis longtemps par les Etats-Unis et donc allait, à cet égard, dans le sens que vous indiquez.

La compréhension qui a été manifestée par la France était assortie de deux sauvegardes. La première consistait à ne pas nous laisser entraîner dans une réévaluation collective des monnaies européennes que la situation de la balance des paiements courants de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis ne justifiait pas. Et la seconde était d'éviter toute mesure unilatérale aux frontières ayant l'inconvénient ou comportant le risque de disloquer une pièce essentielle du Marché commun, c'est-à-dire le Marché commun agricole. Ces deux sauvegardes restent valables à l'heure actuelle.

Compréhension mais aussi action. En effet, face à cette crise monétaire internationale, la France ne pouvait se contenter de

critiquer l'attitude d'autrui. Encore fallait-il proposer des éléments de solution. Ceux que nous avons suggérés, comme la Commission économique européenne elle-même, étaient la recherche et l'organisation d'une concertation de nos politiques afin de limiter les inconvénients des mouvements de capitaux entrant en Europe occidentale.

Nous avons prévu d'en débattre avant le 1^{er} juillet prochain et d'arrêter en commun des mesures pratiques. C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance aux propositions qui nous seront faites dans l'intervalle par la commission de Bruxelles et aux délibérations qui permettront aux Six de manifester leur solidarité sur ce point essentiel.

A l'ordre du jour de la réunion du conseil des ministres des Communautés européennes de mardi prochain, dont le représentant de la France est président, nous avons inscrit précisément la préparation de ces mesures et nous attendons avec intérêt les propositions que la Commission pourra nous faire à cet égard.

Pour importante qu'elle ait été en Europe et pour ressentie qu'elle ait été dans notre pays, cette crise n'est cependant que le fragment du problème d'ensemble que pose le fonctionnement du système monétaire international.

Face à ce problème d'ensemble, la France a rappelé quelle était son attitude. Elle aura l'occasion de l'explicitier davantage au cours des réunions monétaires qui vont avoir lieu au début de l'automne prochain.

Quels sont, en effet, les principes de notre politique ? Tout d'abord un attachement au système des parités fixes, tel qu'il a été institué, à la suite de la longue expérience décevante de l'avant-guerre, par la conférence réunie à Bretton Woods à la fin du deuxième conflit mondial. L'expérience contrastée des deux périodes de l'histoire moderne que sont, d'une part, l'immédiat avant-guerre caractérisé par des parités changeantes et fluctuantes et des échanges mondiaux désorganisés et en diminution et, d'autre part, ces vingt dernières années où nous avons assisté au contraire à une expansion sans précédent des échanges dans le monde, nous a amené à confirmer l'approbation de principe que nous avons donnée au système des parités fixes.

Naturellement, ces parités peuvent être modifiées conformément aux règles établies par le fonds monétaire international. Ces modifications doivent intervenir lorsqu'on constate un déséquilibre fondamental de la balance des paiements d'un pays.

Toutefois, on ne peut se contenter du rappel de ces règles traditionnelles. Il faut également adapter notre politique monétaire internationale aux circonstances contemporaines.

D'abord, il convient de pratiquer une politique active, de création mesurée de liquidités internationales. Nous avons participé à la création du mécanisme des droits de tirage spéciaux et aux décisions prises quand au montant des droits qui devraient être créés au cours des trois premières années de fonctionnement du système. Ce problème doit être réexaminé à partir de l'année prochaine. Il méritera de retenir l'attention de la Communauté internationale qui devra adapter la création de liquidités internationales aux besoins constatés de l'économie mondiale.

De même, le marché de l'eurodollar, où circule où se crée un montant de capitaux considérable, compris entre 40 et 50 milliards de dollars, appelle de toute évidence une surveillance qui fait actuellement défaut. Nous répéterons à cet égard, lors de la prochaine session du fonds monétaire international, la proposition que nous avons faite l'an dernier à Copenhague, qui consistait dans la mise en place d'un système de connaissance et de surveillance du marché de l'eurodollar.

Si la crise qui a été observée dans les pays du Marché commun était le fragment d'une crise d'ensemble, elle était en même temps un élément du problème monétaire d'une Europe élargie, puisque les négociations en cours concernant l'adhésion de la Grande-Bretagne sur lesquelles M. le ministre des affaires étrangères s'est expliqué, comportaient d'importants aspects monétaires.

Dès le début de ces négociations, la France avait fait adopter par ses partenaires une directive commune prévoyant que les questions monétaires liées à l'adhésion seraient délibérées par les Six, et qu'une attitude commune devrait être arrêtée par eux sur ce point.

Le 30 mars dernier, la délégation française au conseil des ministres des Communautés a exposé les problèmes que pose, sur le plan monétaire, l'adhésion de la Grande-Bretagne. Cette initiative avait causé ici une certaine surprise, là une certaine inquiétude, ailleurs de l'étonnement, comme si, à l'heure actuelle, les problèmes monétaires ne faisaient pas intégralement partie de la vie d'une grande communauté économique et monétaire.

Quelle était la préoccupation du Gouvernement français en ce qui concerne l'aspect monétaire de l'adhésion ? Elle était

essentiellement de faire constater d'abord par nos partenaires, de faire affirmer ensuite par nos interlocuteurs britanniques, l'incompatibilité qui existe entre le rôle de monnaie de réserve internationale traditionnellement assumé par la livre sterling et les obligations de toute nature résultant pour la monnaie d'un pays de sa participation à la construction de l'union économique et monétaire dans laquelle nous sommes engagés.

Cette constatation étant faite, il convenait d'en tirer les conséquences concernant le montant de ce qu'on appelle les balances sterling, c'est-à-dire les avoirs publics déposés à Londres par certains Etats appartenant à la zone sterling, dépôts qui traduisent la réalité de cette fonction de monnaie de réserve de la livre britannique.

Un groupe d'experts a examiné l'ensemble des problèmes monétaires liés à la candidature britannique. Nous avons été conduits à traiter ces questions par deux fois, en présence de M. Maurice Schumann, au niveau du conseil des ministres de Bruxelles, et nous avons enregistré avant-hier une déclaration de la délégation britannique, qui comportait les trois indications suivantes.

La première consiste en la volonté du gouvernement britannique d'aligner progressivement les caractéristiques et les règles applicables aux différents usages de la livre sterling aux pratiques actuelles des monnaies de l'Europe communautaire, c'est-à-dire de passer de l'usage d'une monnaie de réserve à celui d'une monnaie du type de celles qui sont utilisées dans notre Communauté.

La deuxième indication, c'est la volonté britannique de stabiliser désormais le niveau des balances sterling aux chiffres que celles-ci ont atteint.

La troisième est la volonté de procéder, suivant un calendrier et des modalités adaptées, à la réduction progressive du montant de ces balances.

Ainsi cette déclaration répondait-elle sur le fond à ce qu'avait été la préoccupation française lorsque notre pays avait pris l'initiative de soulever l'important aspect monétaire des négociations avec la Grande-Bretagne. Si bien que la déclaration faite avant-hier à Luxembourg peut être considérée comme constituant une réponse satisfaisante aux questions monétaires liées à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

Ceux qui ont suivi la réflexion de fond qui a été conduite à cet égard pourront certainement se réjouir avec nous, d'abord que le problème ait été posé, car il eût été paradoxal que l'entrée de la deuxième monnaie du monde dans une communauté économique et monétaire passât en quelque sorte inaperçue, ensuite que la manière dont les négociations ont été menées ait permis d'aboutir dans des conditions satisfaisantes de part et d'autre à une solution dont l'annonce ne s'est accompagnée, d'ailleurs, d'aucun trouble, d'aucune perturbation au fonctionnement des institutions monétaires en cause.

Je terminerai ces très rapides observations en dégageant le trait que je crois particulier à la politique monétaire internationale de la France face aux négociations ou aux réflexions actuellement en cours.

Il est clair que la politique monétaire de la France est actuellement épargnée par les incertitudes, les désordres ou les risques qui ébranlent, ici ou là, tel ou tel fragment du système monétaire international.

Grâce à l'action gouvernementale conduite dans un monde incertain, la politique de la France apparaît comme une ligne et sa monnaie comme une certitude. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Vendroux.

M. Jacques Vendroux. Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des affaires étrangères, en intervenant brièvement dans ce débat, je sais que je m'expose à provoquer chez vous quelque agacement, compte tenu de la déférence et de l'amitié que je porte à chacun de vous, car vous vous doutez, j'en suis sûr, de quel problème je compte vous entretenir.

Je vous prie d'ailleurs d'excuser mon insistance, mais j'estime de mon devoir de revenir incessamment au souci majeur, qui n'est pas seulement le mien, mais celui de tous les Français — encore qu'il ne soit pas celui de M. Stehlin : je veux parler de la sauvegarde de la souveraineté et de l'indépendance nationales dont on a beaucoup parlé aujourd'hui, en des termes d'ailleurs divers.

Mais certains petits faits sont là et certaines menaces plus graves se précisent qui justifient mon obstination.

Avant de formuler quelques questions précises que je me propose de vous poser à ce sujet, permettez-moi de vous faire part très franchement d'une réflexion d'ordre général.

Le moment me semble venu de dissiper toute équivoque quant à la continuité de la politique étrangère de la France, tout au moins en ce qui concerne la construction de l'Europe.

Il ne serait pas raisonnable de prétendre désormais que l'on reste dans la ligne politique tracée en ce domaine par le général de Gaulle. Pourquoi donc refusez-vous d'admettre un infléchissement de cette ligne, que soulignent d'ailleurs tous les commentateurs français et étrangers ? Pourquoi ne pas reconnaître que vous vous êtes assigné un programme différent ? Ce serait votre droit et même votre devoir si vous croyiez être dans la bonne voie. Je ne comprends pas la raison pour laquelle le Gouvernement, avec le soutien d'une très large majorité parlementaire, se défendrait d'être assez sûr de lui pour conduire sa politique en fonction de ses propres conceptions et pour la baptiser d'une étiquette personnelle.

Qu'il assume donc sans complexe les responsabilités qui sont les siennes, sans pour autant se croire obligé de se référer à un passé révolu, dont il importe toutefois, à notre sens, que le prolongement nous conserve au moins une image intacte.

Cela dit, il est normal que ceux qui restent fidèles à une certaine tendance soient conduits à regretter tel ou tel changement de cap. Certes, nous reconnaissons que, jusqu'à présent — je parle toujours de politique européenne — quelques barrières sont opposées à des menaces d'excessives déviations, par exemple en ce qui concerne la règle fondamentale de l'unanimité, dont nous souhaitons qu'elle soit fermement maintenue.

Mais nous nous inquiétons de constater plusieurs atteintes portées au principe de l'intégrité des souverainetés nationales, que des influences diverses cherchent à saper par un grignotage patient et obstiné.

Le fait ayant précédé le droit, les gouvernements semblent avoir été, plusieurs fois, un peu pris de court par des décisions communautaires.

Leur autorité risquerait de se trouver ainsi, lentement mais sûrement, diminuée au profit de certains appétits, notamment de ceux d'une commission qui se voudrait toute puissante. Le conseil des ministres de la Communauté paraît d'ailleurs parfois tolérer les effets d'une telle ambition, comme le prouve une de ses récentes décisions sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Le temps me manque pour traiter comme je l'aurais voulu le problème numéro un du moment, dont il a été beaucoup question aujourd'hui : l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, dont le principe ne nous effraie pas, bien au contraire.

La rapidité des concessions faites par la France sur le plan économique et surtout monétaire — M. le ministre des finances vient d'en parler — a surpris, comme il l'a reconnu lui-même, nombre d'entre nous. Et si les commentaires du vice-président français de la commission de Bruxelles ne sont pas faits pour nous tranquilliser, ce que vient de dire M. le ministre des finances serait plutôt de nature à nous rassurer. Mais seules les dispositions concrètes des accords en préparation nous permettront de savoir exactement à quoi nous en tenir. D'ici là, les uns continueront à penser que l'incidence politique des traités doit primer leurs résultats économiques ou monétaires, d'autres continueront de penser le contraire.

Ce qui est clair, pour tous, c'est que le Marché commun né du traité de Rome est en danger dans la mesure où il risque de se diluer peu à peu dans une vaste zone de libre échange, de caractère atlantique plus qu'europpéen.

Je suis de ceux qui ne désarment pas et qui voudraient, dans la limite de leurs modestes moyens, continuer à sauver du Marché commun ce qui peut l'être encore, et surtout continuer à préserver notre indépendance nationale. C'est pourquoi je consacrerai mon temps de parole à vous poser, monsieur le ministre, quatre questions précises dont l'objet se rapporte, bien entendu, à la façon dont vous comptez mettre un frein à l'offensive de la supranationalité.

Je ne reviendrai pas sur les pouvoirs, certes restreints en volume, mais exorbitants dans le principe, accordés en novembre dernier à l'assemblée parlementaire européenne, sinon pour souhaiter que l'on n'aille pas plus loin dans cette mauvaise voie et que l'embryon de pouvoir d'assemblée que nous avons fait germer ne devienne jamais le monstre dont nous pourrions être menacés.

C'est donc sur les points suivants que je serais heureux de connaître votre position.

Où en est la mise en application des conclusions du fameux rapport Werner dont parlait M. d'Ornano ?

Il paraît que l'éminente chambre de réflexion et de proposition que l'on sait continue imperturbablement ses travaux, sans abandonner le moins du monde ses prétentions initiales,

qui d'ailleurs, si mes souvenirs sont exacts, n'avaient pas reçu votre entière approbation dans le courant de l'automne dernier.

On dit, dans les milieux bien informés, que le conseil des ministres de la Communauté, que vous présidez actuellement, aurait donné son accord pour qu'un droit de regard communautaire sur les budgets nationaux intervienne dès le mois d'octobre prochain — je ne sais si cela est exact — et que les orientations concernant le volume de ces budgets, l'ampleur de leur solde positif ou négatif ainsi que le mode d'utilisation ou de financement de ce solde seraient arrêtés dans un rapport adopté par le conseil des six et porté à la connaissance des parlements nationaux. Dans un premier stade, mais dans ce premier stade seulement, ceux-ci resteraient libres de leurs décisions. Même sous cette forme restrictive, c'est une présence, et bientôt sans doute une emprise, de la Communauté européenne dans les affaires intérieures des Etats.

Cette mesure, si elle se confirme, sera jugée intolérable par nombre d'entre nous.

Ma deuxième question a trait à ce que je crains être une innovation dangereuse — encore que peut-être limitée pour le moment — qu'ont acceptée les gouvernements. Il s'agirait d'une décision de la commission, approuvée par le conseil des ministres en fin d'avril dernier, concernant l'installation à Washington d'une délégation de ladite commission, présidée par un ancien ambassadeur, ce qui paraît amorcer des visées plus ambitieuses.

Puis-je vous demander, monsieur le ministre, quelle est la compétence de cette délégation, préfiguration sans doute d'une future mission diplomatique ? Représente-t-elle l'ensemble des communautés ? Est-elle le premier chaînon d'un réseau étendu à d'autres capitales ? On parle en effet aussi de Tokyo. Et qui supportera ces charges nouvelles ?

Enfin, comment seraient arbitrées les divergences qui pourraient se manifester, dans les relations avec les pays concernés, entre l'ambassadeur de France et le délégué de la Communauté lorsque nos positions nationales seraient en jeu ?

Dans une récente question orale, qui n'a pas encore été inscrite à notre ordre du jour — mais vous pourrez y répondre aujourd'hui — et dont vous avez certainement eu connaissance par vos services, j'ai exprimé un autre souci, au sujet des fameuses attentions d'un arrêt rendu à Luxembourg par la Cour de justice européenne, le 31 mars dernier.

Il ressort de ces attentions que cette noble institution européenne estime fondée la prétention de la Communauté des Six, représentée par sa commission souvent dite exécutive, d'être habilitée à signer des accords internationaux en dehors des gouvernements nationaux, désormais incompetents en ce domaine. La cour estimerait en effet que la compétence virtuelle générale de la Communauté devient une compétence réelle dès que la compétence interne s'est traduite par l'adoption effective d'une réglementation interne à la Communauté.

Je serais heureux, monsieur le ministre, de savoir si cette prétention est conciliable avec le désir légitime, que je suppose être le vôtre, de conserver la responsabilité directe des accords internationaux dans lesquels la France se trouve concernée.

Puis-je enfin me permettre, avant de conclure, de vous demander si la France, en acceptant la décision allemande sur l'établissement du mark flottant — M. le ministre des finances m'a partiellement répondu par avance — n'a pas été pratiquement obligée de céder à la pression d'une supranationalité de fait qui paraissait s'être formée, en dehors d'elle et dans une certaine mesure contre elle, dans le dessein de lui imposer une solution de nature à compromettre la réussite d'un marché commun agricole que certains de nos partenaires n'ont, à un moment, accepté peut-être qu'avec l'arrière-pensée de le torpiller à la première occasion ?

En évoquant ces différents problèmes, j'ai simplement voulu, monsieur le ministre, tirer une sonnette d'alarme.

A ce propos, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'a dit, au nom d'un groupe de la majorité, notre aimable collègue M. d'Ornano au sujet de la supranationalité. Je serais heureux de savoir, monsieur le ministre, si vous reprenez ses propos à votre compte.

Au moment où la commission des communautés européennes s'autobaptise désormais commission européenne — presque toujours maintenant elle s'intitule ainsi, et cette contraction des termes est à elle seule significative — et fait clamer à tous les échos qu'elle compte jouer un rôle de plus en plus déterminant, au moment où le chancelier Brandt déclare, devant un complaisant comité Monnet, que son objectif est « un gouvernement européen raisonnablement organisé, capable de prendre dans le domaine de la politique commune les décisions nécessaires et dont les activités soient au contrôle d'un parlement », nous sommes inquiets de constater à quel point l'idée de la

supranationalité a regagné du terrain depuis quelques mois.

C'est pourquoi les Français, dans leur grande majorité, espèrent que vous vous attacherez, monsieur le ministre, à défendre le principe de la souveraineté nationale, fondement essentiel d'une politique dont notre pays, au cours de ces dernières années, n'a eu qu'à se féliciter. (Applaudissements sur quelques bancs.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. le ministre des affaires étrangères. Quant au fond, je répondrai naturellement à tous les orateurs, à M. Vendroux comme aux autres. Mais je voudrais, sans plus attendre, répondre aux questions précises que vient de me poser M. Vendroux.

La première question portait sur le rapport Werner. Ma réponse sera très simple. Il y a eu initialement un rapport Werner et on sait quelle position le Gouvernement français avait prise sur la version initiale de ce document.

Puis il y a eu des délibérations, qui ont abouti le 9 février dernier à un accord dont les dispositions ne sont mystérieuses pour personne puisque je les ai analysées dans le détail devant la commission des affaires étrangères, que j'en ai fait publiquement état et que je les ai résumées cet après-midi.

M. Jacques Vendroux semble croire que cet accord du 9 février il y aurait eu je ne sais quel accord secret. Je tiens à lui apporter tous les apaisements possibles : il n'y a rien d'autre que ce qu'il sait. Or personne, à ma connaissance, n'a interprété la conclusion de l'accord du 9 février comme une défaite pour ce que M. Vendroux et moi-même nous appellerions les idées françaises.

La deuxième question portait sur la nomination d'un ancien ambassadeur d'Italie à la tête de la représentation à Washington de la Communauté, et non pas, je le précise, de la commission.

Je sais que cette affaire a donné lieu à un certain nombre d'équivoques et je remercie M. Vendroux de me fournir l'occasion de les dissiper.

Il y a une mission d'information de la Communauté — et non pas de la commission — à Washington comme il y en a à Paris, à Londres et comme il y en aura probablement bientôt une à Tokyo. Il ne me semble pas absolument inutile qu'un tel organe, qui n'a naturellement aucun pouvoir de décision, qui est un organe d'information et rien de plus, fasse litière de certaines légendes qui se répandent dans l'opinion américaine au sujet du prétendu tort que l'existence du Marché commun porterait à l'économie d'outre-Atlantique. C'est ainsi — c'est le seul exemple que je veuille évoquer maintenant — que certains Américains accusent la politique agricole commune d'avoir ruiné leurs intérêts fondamentaux. Or, depuis l'ouverture du Marché commun, l'excédent des exportations agricoles américaines à destination de la Communauté a doublé.

Voilà donc une mise au point qu'il importait de faire et que, parmi d'autres, fera la représentation de la Communauté à Washington, représentation dont le statut n'a pas souffert, du fait de la nomination d'un nouveau chef, le moindre changement.

Votre troisième interrogation portait sur un problème très technique que, fort charitablement, vous m'avez soupçonné de ne pas connaître puisque vous m'avez dit, très aimablement au demeurant : « Vous ne serez probablement pas en état de répondre aujourd'hui : vous pourrez me répondre ultérieurement ».

Eh bien ! je suis heureux de pouvoir vous répondre immédiatement que je connais bien l'arrêt en question et ses attendus. Il se trouve que le dispositif du jugement est en contradiction avec ses motifs, en ce sens que le dispositif est de nature à nous donner satisfaction et que les attendus appellent de notre part les réserves mêmes que vous avez fort justement énoncées.

Qu'avons-nous fait ? Nous avons interrogé nos partenaires sur l'interprétation qu'il importait de donner de ces attendus. Nous leur avons dit que, pour ce qui nous concerne, nous considérons que la motivation du jugement ne pouvait altérer en quoi que ce soit les dispositions du traité de Rome, qu'il n'était question dans notre esprit ni de diminuer ni d'étendre. C'est exactement, je suppose, la réponse que vous attendiez de moi.

Enfin, cher monsieur Vendroux, vous avez posé à M. Giscard d'Estaing une question dont je crois pouvoir dire qu'il y avait répondu par avance. Mais oui ! il est tout à fait exact qu'à travers ce qui s'est passé sur le plan monétaire une menace — peut-être non intentionnelle mais une menace tout de même — pouvait et peut encore peser sur le Marché commun agricole, sur la politique agricole commune et sur son règlement financier.

Vous voyez bien que nous avons eu raison. Comme nous, vous avez cru à la nécessité de subordonner l'ouverture et, à plus forte raison, la conclusion des négociations d'élargissement à

l'irréversibilité du Marché commun, c'est-à-dire à son achèvement à la fin de la période transitoire, et à l'adoption du règlement financier.

Je me suis expliqué là-dessus tout à l'heure en détail. Vous êtes revenu, mais avec une modération et une courtoisie dont je vous remercie, sur la seule réserve que vous ayez eu à énoncer à propos de l'accord du 22 avril 1970. Me permettez-vous de vous dire que, selon une expression que j'ai employée, il ne s'agissait que d'un « dé à coudre » ? Franchement, avoir accepté qu'il y ait eu un « dé à coudre » sur le plateau de la balance pour que le règlement financier de la politique agricole commune et pour que l'irréversibilité du Marché commun fussent acquis et, par conséquent, pour que la négociation d'élargissement pût être engagée dans des conditions acceptables pour la France, voilà ce que vous-même vous vous garderiez de considérer comme un marché de dupes.

Vous avez parlé d'une offensive de la supranationalité. Aucun de ceux qui ont suivi la négociation entre la Grande-Bretagne et la Communauté, aucun de ceux qui ont écouté le discours prononcé par M. Heath à la Chambre des Communes le surlendemain de son voyage à Paris, aucun de ceux qui ont constaté qu'à propos de ce problème fondamental l'accord franco-britannique n'avait été ni mis en cause ni critiqué par la Chambre des Communes, que ce soit la majorité ou l'opposition, aucun de ceux-là, je crois, n'aura le sentiment que, si offensive il y a, cette offensive puisse être dangereuse.

Je ne veux pas me rasseoir sans relever une allusion à un passé révolu qui aurait pu me peiner si elle avait eu un caractère personnel.

Laissez-moi vous dire que si ce passé était révolu, monsieur Vendroux, je n'aurais pas ma place au banc des ministres, que je ne serais pas le seul à ne pas y avoir sa place, et que je n'assumerais pas, en tout cas, la direction de la politique extérieure de la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement relative à la politique étrangère.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
VINCENT DELBECCHI.*